SEP Bresse Dombes Saone

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Préambule

Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône est issu de la fusion au 1er janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux :

- Dombes Saône (DS)
- Renom Chalaronne (RC)
- Renom Veyle (RV)
- Veyle Chalaronne (VC)

et au 1er janvier 2020 de l'ancien syndicat intercommunal de :

- Montmerle et Environs (ME)

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2021 comporte :

- **les indicateurs de l'exercice 2021 du SEP Bresse Dombes Saône**

- **En annexes,**
  - le rapport détaillé du service Dombes Saône
  - le rapport détaillé du service Montmerle et Environs
  - le rapport détaillé du service Renom Chalaronne
  - le rapport détaillé du service Renom Veyle
  - le rapport détaillé du service Veyle Chalaronne
  - le diaporama de présentation du RPQS

Indicateurs de l’exercice 2021 - synthèse des 5 services

A.1 Présentation du territoire desservi

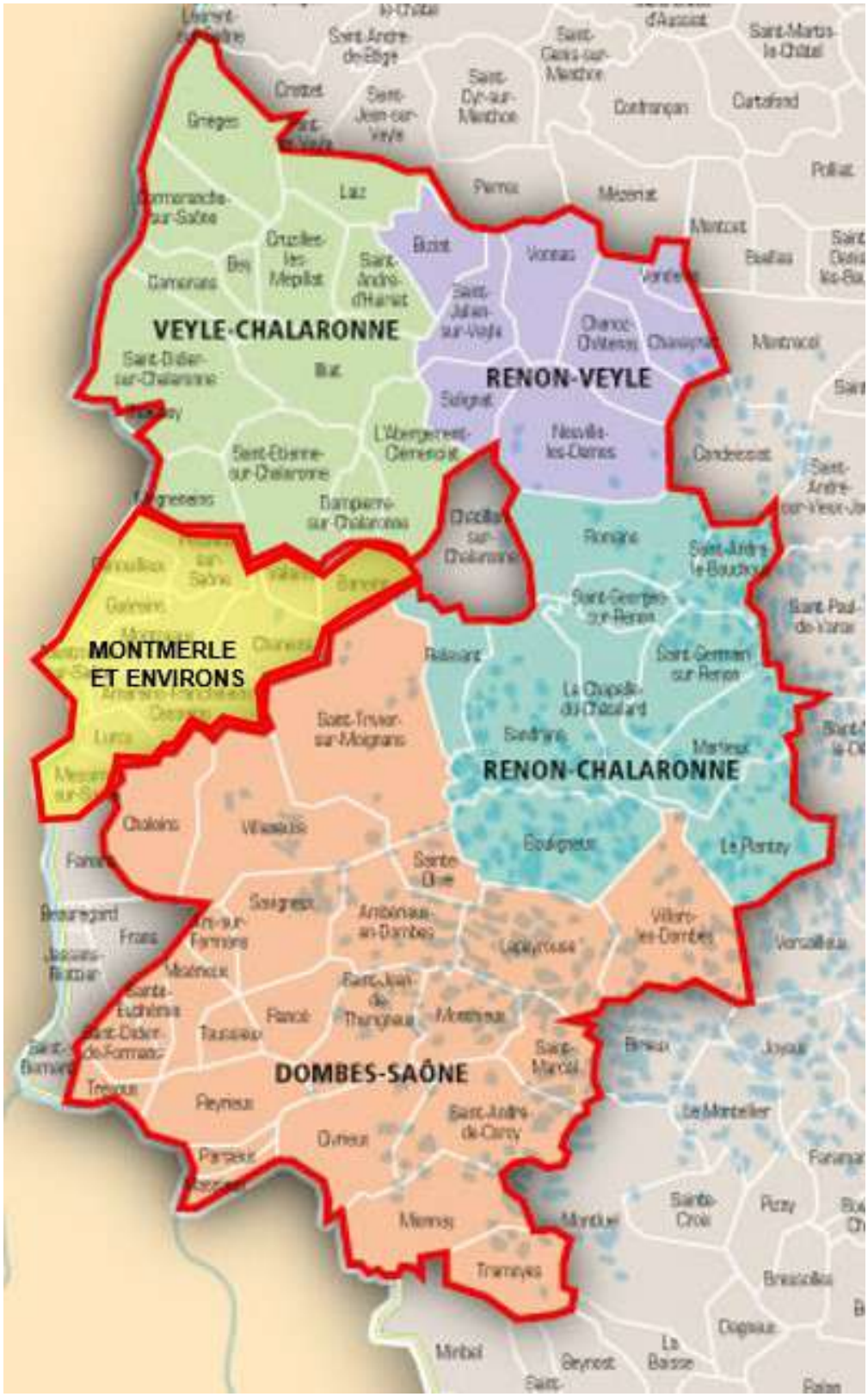

AMBERIEUX EN DOMBES
ARS SUR FORMANS
CHALEINS
CIVRIEUX
LAPEYROUSE
MASSIEUX
MIONNAY
MISERIEUX
MONTHIEUX
PARCIEUX
RANCE
REYRIEUX
SAINT ANDRE DE CORCY
SAINT DIDIER DE FORMANS
SAINT JEAN DE THURIGNEUX
SAINT MARCEL
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
SAINTE EUPHEMIE
SAINTE OLIVE
SAVIGNEUX
TOUSSIEUX
TRAMOYES
TREVOUX
VILLARS LES DOMBES
VILLENEUVE

BANEINS
CHANEINS
FRANCHELEINS
GENOUILLEUX
GUEREINS
LURCY
MESSIMY SUR SAONE
MONTCEAUX
MONTMERLE SUR SAONE
PEYZIEUX SUR SAONE
VALEINS

BOULIGNEUX
LA CHAPELLE DU CHATELARD
LE PLANTAY
MARLIEUX
RELEVANT
ROMANS
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
SAINT GEORGES SUR RENON
SAINT GERMAIN SUR RENON
SANDRANS

BIZIAT
CHANOZ-CHATENAY
CHAVEYRIAT
NEUVILLE LES DAMES
SAINT JULIEN SUR VEYLE
SULIGNAT
VONNAS

BEY
CORMORANCHE SUR SAONE
CRUZILLES LES MEPILLAT
DOMPIERRE SUR CHALARONNE
GARNERANS
GRIEGES
ILLIAT
L'ABERGEMENT CLEMENCIAT
LAIZ
MOGNENEINS
SAINT ANDRE D'HUIRIAT
SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE
THOISSEY

A.2 Indicateurs du service

	BDS		DS		ME		RC		RV		VC	
	2020	2021	2020* corrigé	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
1. Caractérisation technique du service												
population desservie (municipale Insee)	91 523	92 477	49 600	50 196	12 589	12 657	4 872	4 934	8 835	8 995	15 627	15 695
nombre d'abonnés	42 424	42 980	22 394	22 749	5 891	5 950	2 335	2 346	4 339	4 397	7 465	7 538
volume pompé (exhaure puits et forages)	6 865 185	6 614 756	3 790 399	3 743 681	789 799	762 934	501 494	369 281	734 231	726 266	1 049 262	1 012 594
volume produit (sortie de station)	6 639 400	6 382 543	3 604 616	3 556 356	789 799	762 934	501 494	369 281	694 229	681 378	1 049 262	1 012 594
achats en gros	98 714	1 168	98 681	970	27	0	0	0	0	0	6	198
ventes en gros	121 721	17 825	11 121	12 911	0	0	101 967	4 896	0	0	8 633	18
volumes consommés (vendu + degrevé/non facturé)	4 815 521	4 709 627	2 550 383	2 448 998	624 003	597 823	310 024	321 747	560 518	560 947	770 593	780 112
autres volumes (de service + sans comptage)	108 244	114 165	48 241	55 730	14 250	15 125	11 115	8 222	13 901	13 778	20 737	21 310
volume consommé autorisé	4 923 765	4 823 792	2 598 624	2 504 728	638 253	612 948	321 139	329 969	574 419	574 725	791 330	801 422
linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	1 711	1 709	710,2	708,5	190,4	190,4	259,1	259,7	235,1	234,6	315,9	316,0
2. Tarification de l'eau			2,17 €	2,25 €	2,32 €	2,41 €	2,33 €	2,42 €	2,70 €	2,74 €	2,32 €	2,44 €
3. Indicateurs de performance												
qualité : conformité eau distribuée / bactériologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
qualité : conformité eau distribuée / physico-chimie	99%	79%	99%	77%	100%	93%	100%	58%	100%	100%	100%	77%
indice de connaissance et de gestion patrimoniale réseaux	99,2	99,25	98	100	100	100	100	100	92	102	100	100
rendement du réseau de distribution (pondéré)	74,9%	75,8%	70,5%	70,8%	80,8%	80,3%	84,4%	90,7%	82,7%	84,3%	76,2%	79,1%
indice linéaire des volumes non comptés (pondéré)	2,9	2,7	4,4	4,2	2,4	2,4	0,9	0,4	1,6	1,4	2,3	2,0
indice linéaire de pertes en réseau (pondéré)	2,7	2,5	4,2	4,0	2,2	2,2	0,8	0,4	1,4	1,2	2,2	1,8
taux moyen de renouvellement des réseaux (pondéré)	1,2%	1,2%	1,4%	1,4%	1,4%	1,6%	0,7%	0,8%	0,7%	0,8%	1,2%	1,4%
indice d'avancement de protection des ressources	78%	80%	76%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%

4. Financement des investissements		
montants financiers des travaux engagés	5 660 378 €	6 147 384 €
état de la dette du service au 31.12	3 977 230 €	3 504 716 €
épargne de gestion brute	2 360 966 €	2 340 000 €
durée d'extinction de la dette	1,7	1,5
amortissements	2 246 849 €	2 273 854 €

SEP BRESSE DOMBES SAONE

RPQS 2021

annexe 1 - Service DOMBES SAONE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Production 6
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 6
      1.6.4. Autres volumes 6
      1.6.5. Volume consommé autorisé 7
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 16
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE
- Nom de l'entité de gestion : Service Dombes Saone
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Chaleins, Civrieux, Lapeyrouse, Massieux, Mionnay, Misérieux, Monthieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sainte-Euphémie, Sainte-Olive, Savigneux, Toussieux, Tramoyes, Trévoux, Villars-les-Dombes, Villeneuve

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**
Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Nantaise des Eaux Services
- Date de début de contrat : 01/04/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  avenant 1 avec effet au 01/01/2017 : intégration de la commune de Villars les Dombes.
  avenant 2 : transfert à Suez suivi au rachat de Nantaise des Eaux
  avenant 3 : autofacturation, régime de TVA
  avenant 4 : évolutions réglementaires et techniques
  avenant 5 : évolutions réglementaires et techniques

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 50 196 habitants au 31/12/2021 (49 600 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 22 749 abonnés au 31/12/2021 (22 394 au 31/12/2020).

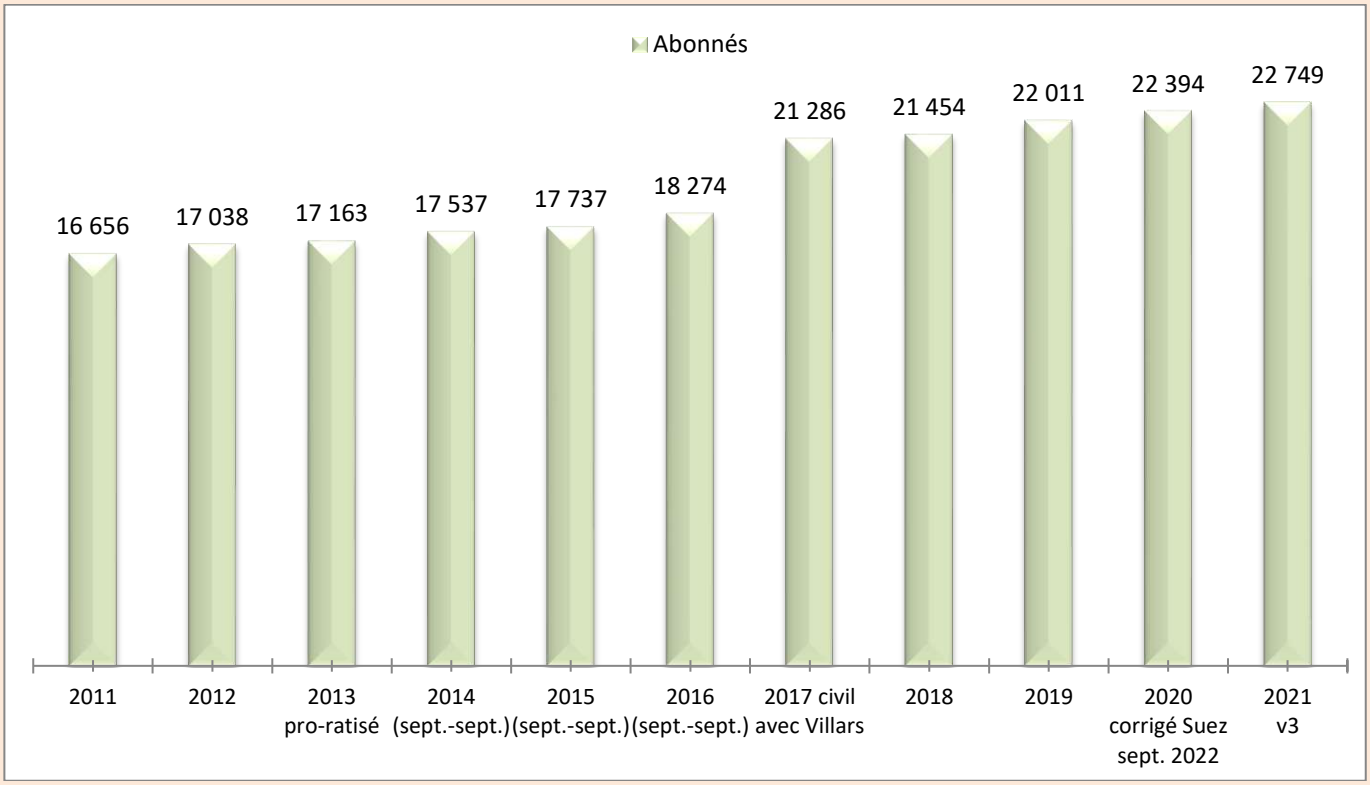

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,1 abonnés/km au 31/12/2021 (31,53abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 3 743 681 m³ pour l'exercice 2021 (*3 790 399* pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Puits des Bonnes / Monthieux	*411 789*	612 233	49%
Source des Trois Fontaines / Civrieux	*468 126*	528 467	13%
Puits de Port Masson / Massieux	*2 752 129*	2 602 981	-5%
Puits des Autières / Villars	*158 355*	0	
Total	*3 790 399*	3 743 681	4%

Nota concernant le service Dombes Saône :
les données techniques des volumes produits 2020, constitutives du RAD et du RPQS 2020 présentés en septembre 2021, ont été corrigées de manière substantielle par Suez en mai puis septembre 2022.
Le syndicat en a pris acte et le présent document RPQS 2021 intègre les données comparatives 2020 telles que corrigées par Suez.
Les données corrigées apparaissent en *italique* dans le présent rapport.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

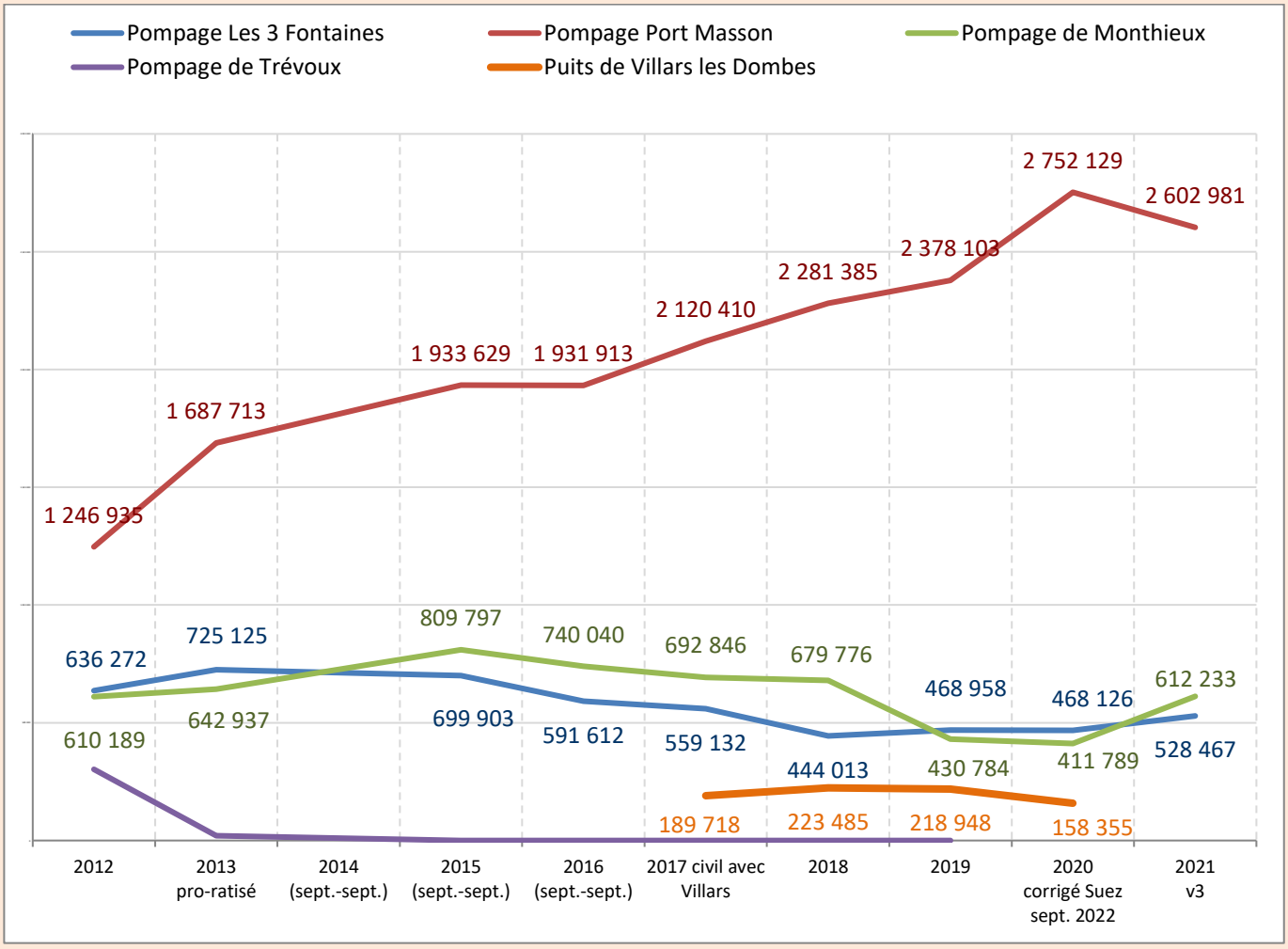

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Le service a 1 station de traitement :

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Port Masson (Massieux)	Démanganisation biologique sur filtres

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Puits des Bonnes / Monthieux	*411 789*	612 233	49%	80
Source des Trois Fontaines / Civrieux	*468 126*	528 467	13%	80
Puits de Port Masson / Massieux	*2 566 256*	2 415 656	-6%	80
Puits d'Autières / Villars	*158 355*	0	-100%	0
Total du volume produit (V1)	***3 604 526***	**3 556 356**	**-1%**	**80**

Les puits de Villars les Dombes ne sont plus en service depuis la fin de l'année 2021, suite au raccordement de la commune sur les puits de Monthieux.

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2) service Renom Chalaronne	**98 681**	**970**	**-99%**	**80**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**2 550 383**	**2 448 998**	**-4%**
Total vendu à d'autres services (V_3) (Jassans Riottier)	**11 121**	**12 911**	**16,1%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**25 958**	**25 958**	**0%**
Volume de service (V9)	**22 283**	**29 772**	**33,6%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**2 598 624**	**2 504 728**	**-3,6%**

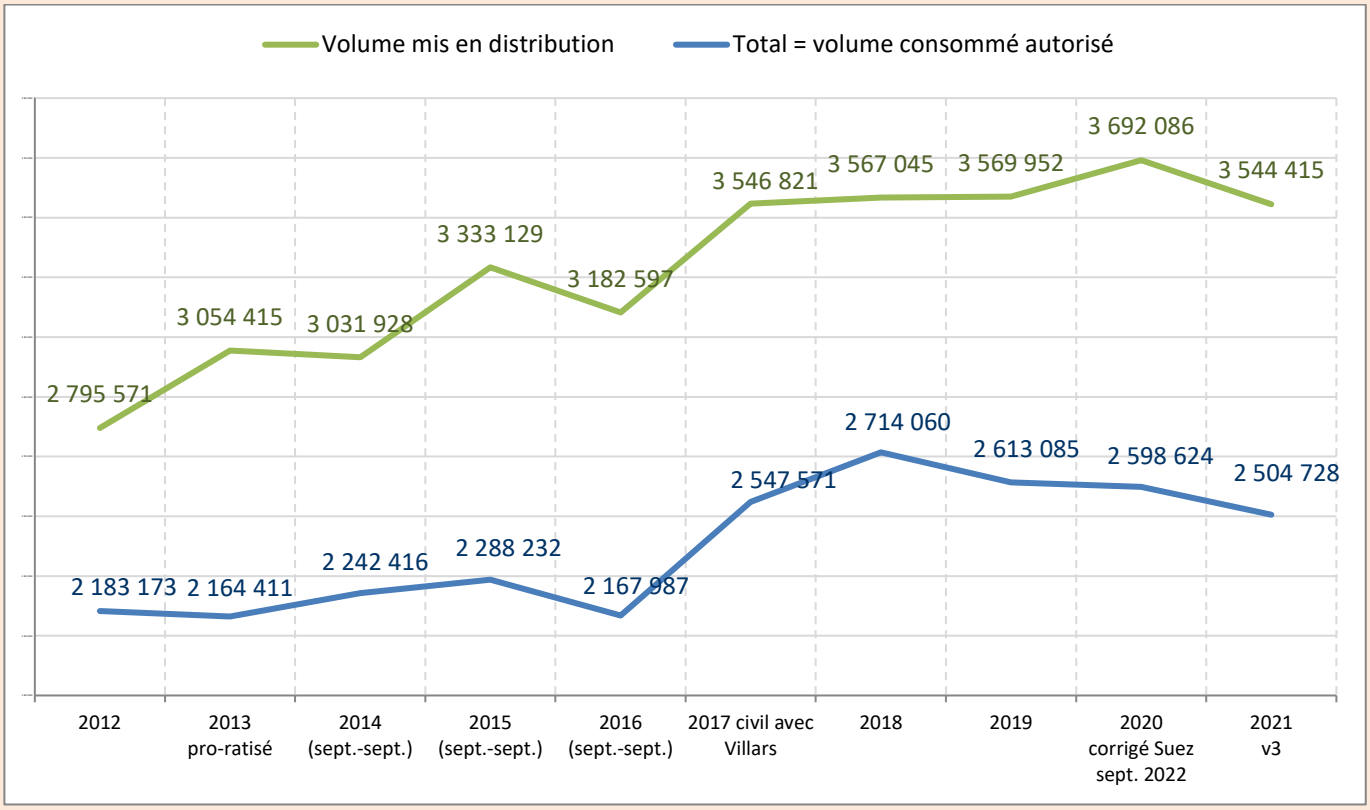

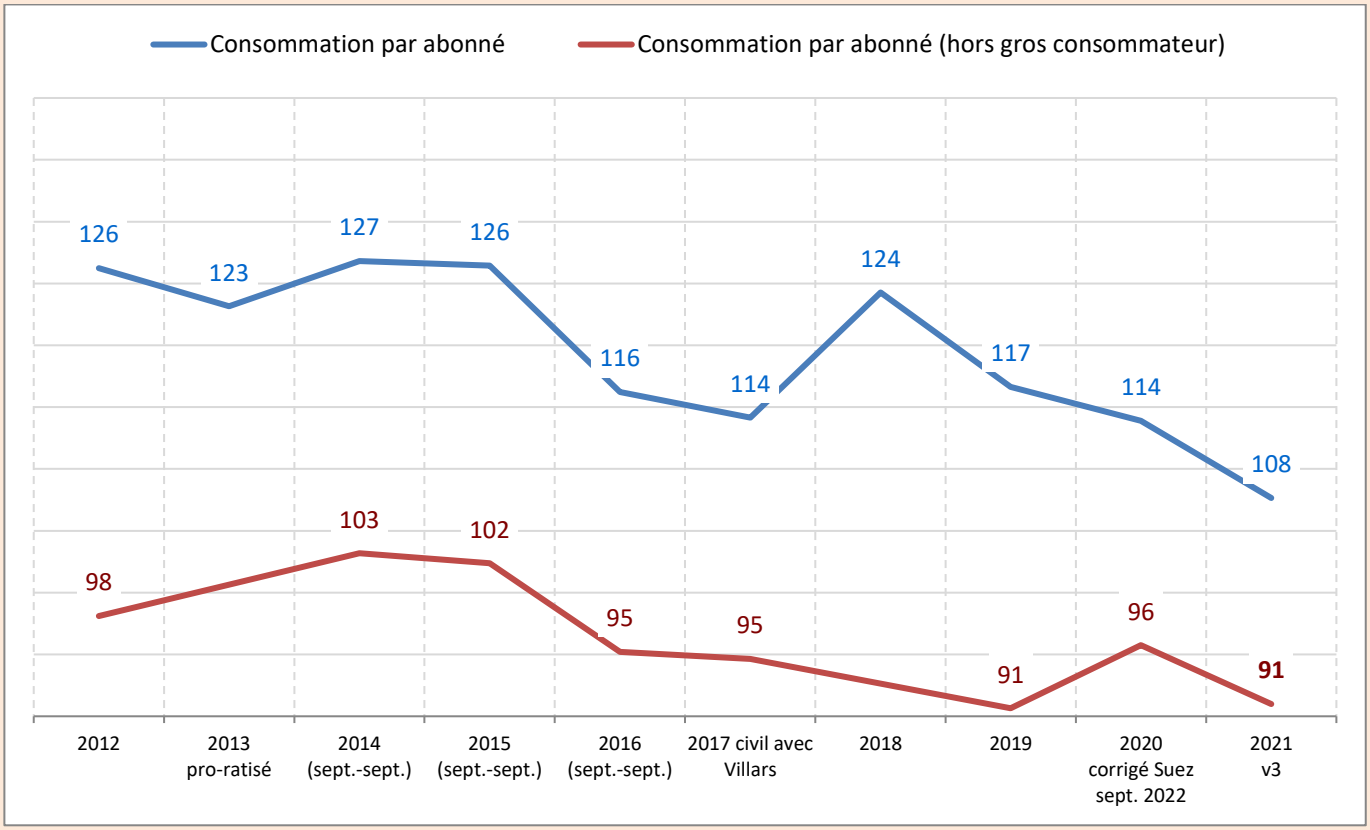

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

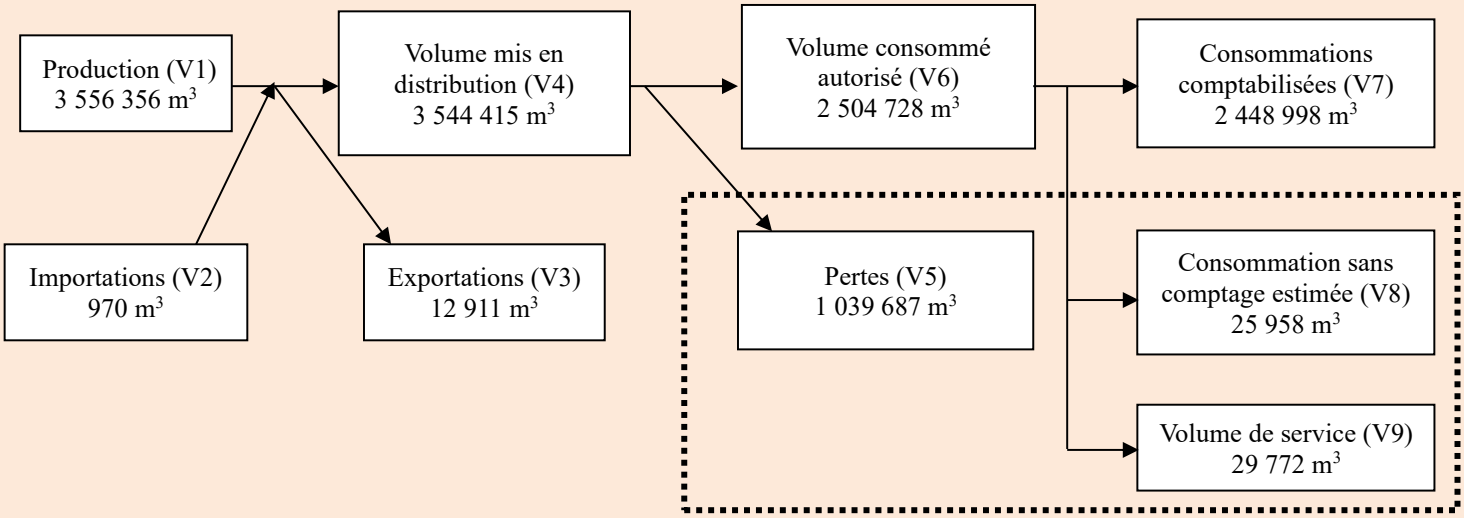

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 708,49 kilomètres au 31/12/2021 (710,24 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	4,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 30 m³	0,233 €/m³	0,42 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 30 m³	1,3 €/m³	1,31 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	33,17 €	33,71 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,4 €/m³	0,407 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0703 €/m³	0,04 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3

2.2.Facture d’eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon 'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	4,55	____%
Part proportionnelle	123,99	130,50	5,2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	123,99	135,05	8,9%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	33,17	33,71	1,6%
Part proportionnelle	48,00	48,84	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	81,17	82,55	1,7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l’Eau)	8,44	4,80	-43,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l’Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	13,60	14,08	3,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	55,63	52,48	-5,7%
Total	**260,79**	**270,08**	**3,6%**
Prix TTC au m^3	**2,17**	**2,25**	**3,7%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

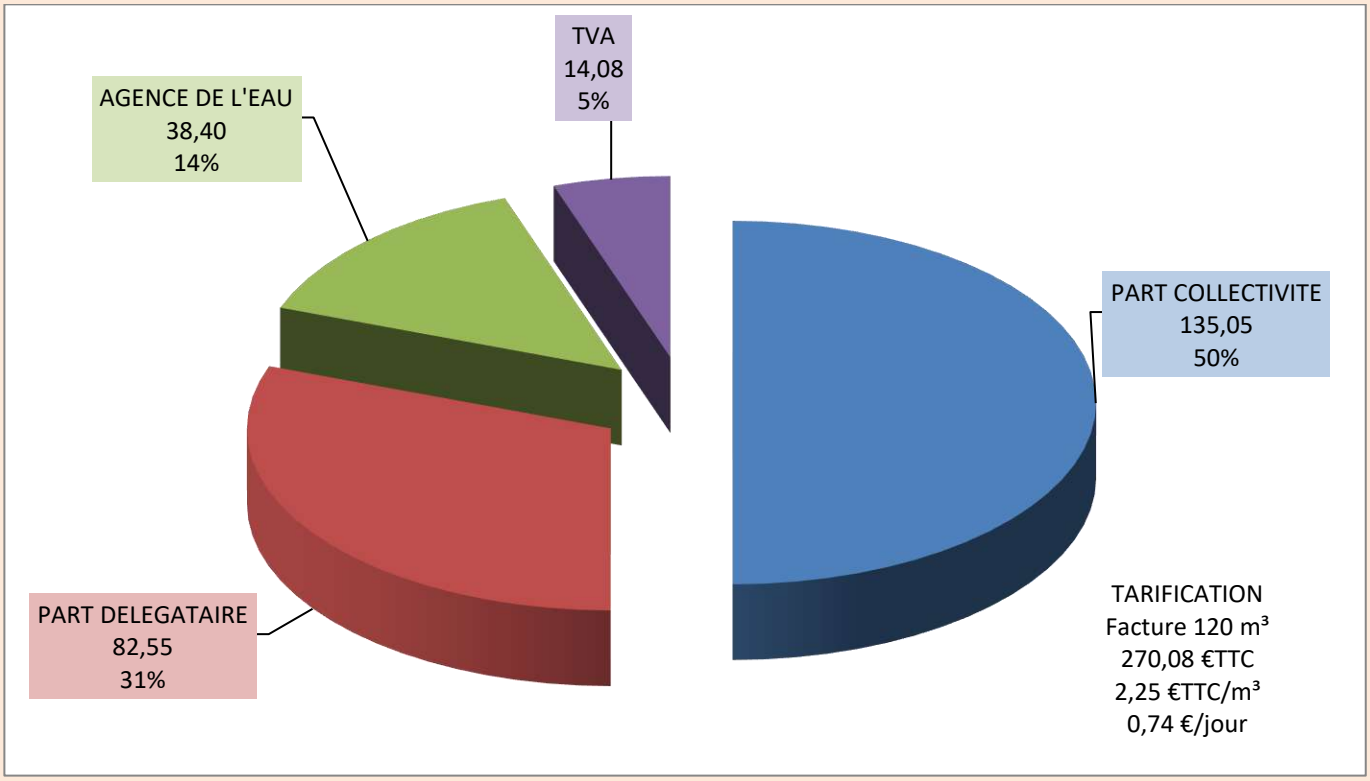
TVA
14,08
5%
AGENCE DE L'EAU
38,40
14%
PART COLLECTIVITE
135,05
50%
PART DELEGATAIRE
82,55
31%
TARIFICATION
Facture 120 m³
270,08 €TTC
2,25 €TTC/m³
0,74 €/jour

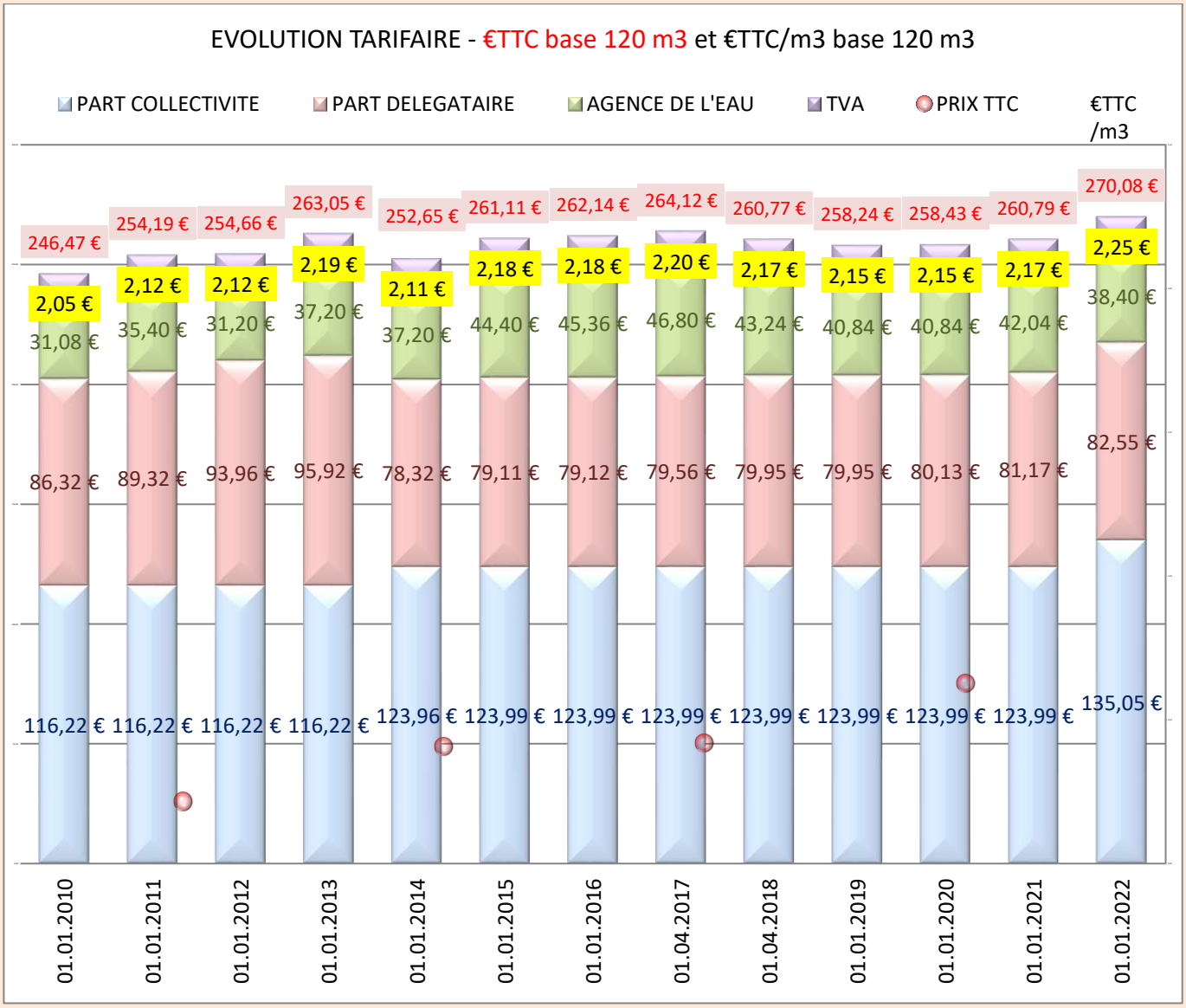
EVOLUTION TARIFAIRE - €TTC base 120 m3 et €TTC/m3 base 120 m3
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
PRIX TTC
€TTC /m3
246,47 €
254,19 €
254,66 €
263,05 €
252,65 €
261,11 €
262,14 €
264,12 €
260,77 €
258,24 €
258,43 €
260,79 €
270,08 €
2,05 €
2,12 €
2,12 €
2,19 €
2,11 €
2,18 €
2,18 €
2,20 €
2,17 €
2,15 €
2,15 €
2,17 €
2,25 €
31,08 €
35,40 €
31,20 €
37,20 €
37,20 €
44,40 €
45,36 €
46,80 €
43,24 €
40,84 €
40,84 €
42,04 €
38,40 €
86,32 €
89,32 €
93,96 €
95,92 €
78,32 €
79,11 €
79,12 €
79,56 €
79,95 €
79,95 €
80,13 €
81,17 €
82,55 €
116,22 €
116,22 €
116,22 €
116,22 €
123,96 €
123,99 €
123,99 €
123,99 €
123,99 €
123,99 €
123,99 €
123,99 €
135,05 €
01.01.2010
01.01.2011
01.01.2012
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.04.2017
01.04.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	167	0	131	0
Paramètres physico-chimiques	182	2	183	42

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,9%	77%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés

que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	98%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	*70,5 %*	70,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	10,07	9,74

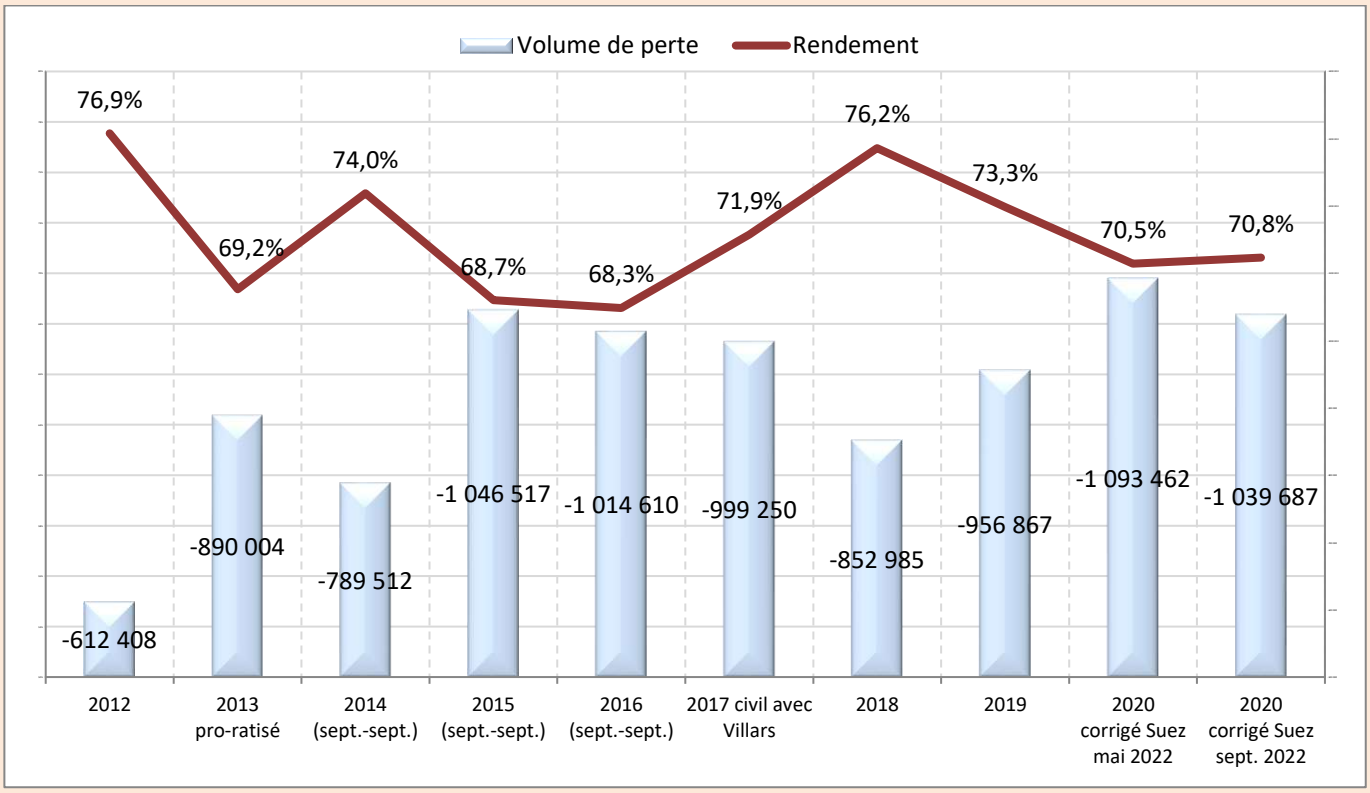

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,2 m³/j/km (3,8 en 2020).

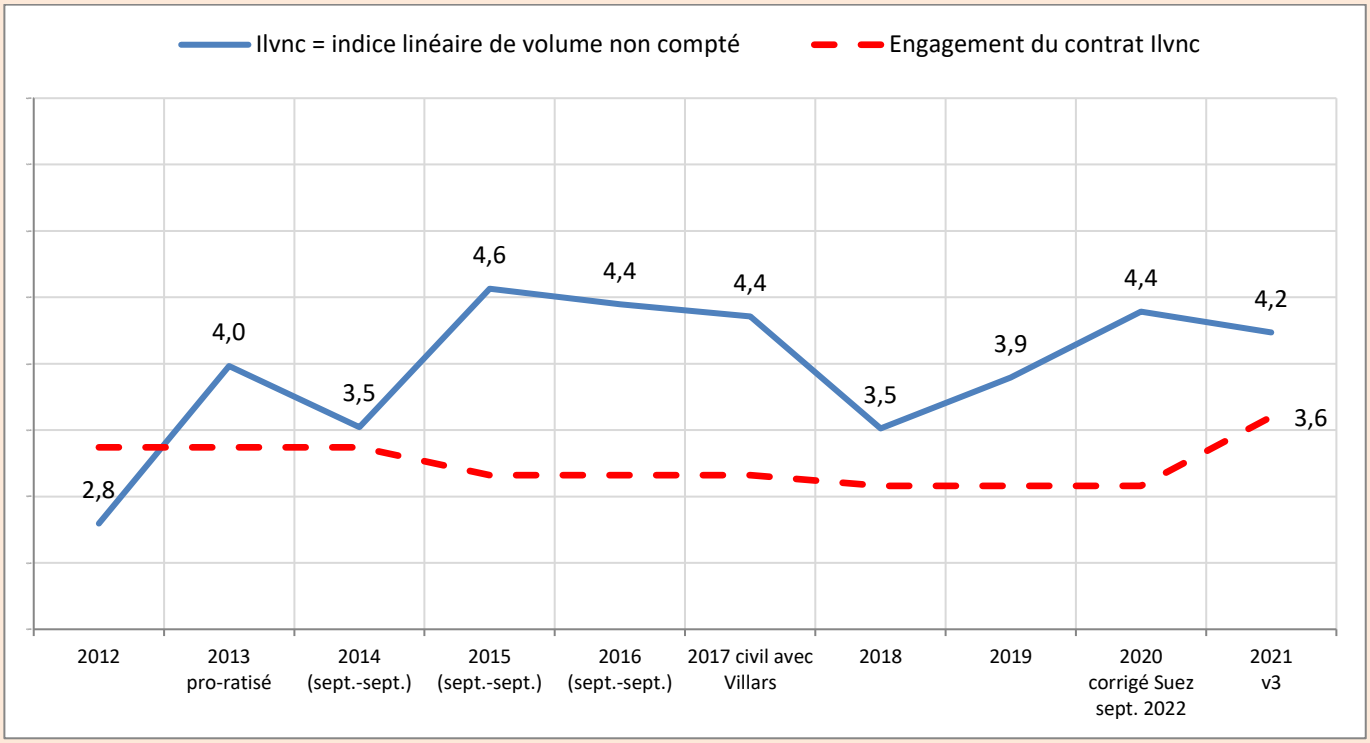

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 4 m³/j/km (3,6 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	6,287	12,182	11,322	9,742	9,175

Au cours des 5 dernières années, 48,71 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,38% (1,45 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (76,4% en 2020).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 972,73 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0003 €/m^3 en 2020).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet. Projet en cours pour 2023.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 600	50 196
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,17	2,25
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,9%	77%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	*70,5%*	70,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,8	4,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,6	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,45%	1,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,4%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0003	0,0004

SEP BRESSE DOMBES SAONE

RPQS 2021

annexe 2 - Service MONTMERLE ET ENVIRONS

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Production 6
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 6
      1.6.4. Autres volumes 6
      1.6.5. Volume consommé autorisé 6
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 16
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Périmètre Ex SIE Montmerle et Environs
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- Compétences liées au service :

•	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2018
- Date de fin de contrat : 30/03/2030

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 12 657 habitants au 31/12/2021 (12 589 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 950 abonnés au 31/12/2021 (5 891 au 31/12/2020).

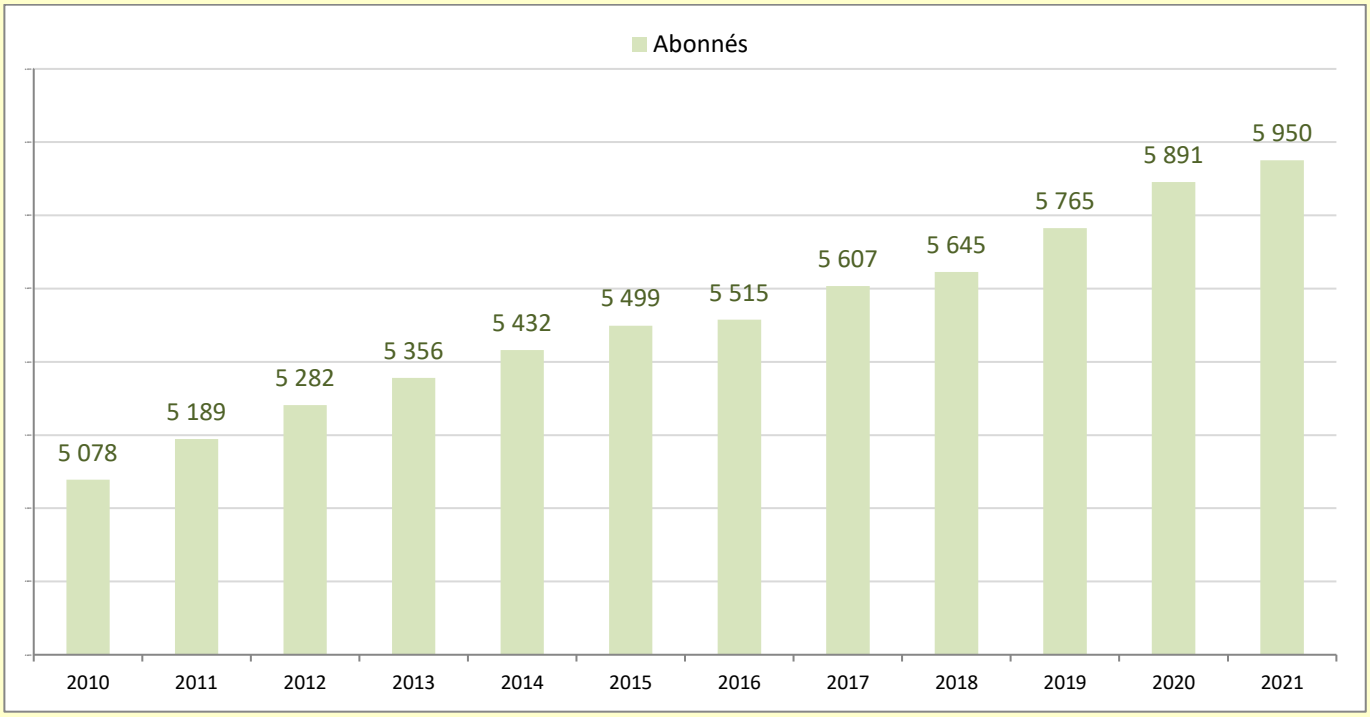

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 31,3 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,13 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 762 934 m³ pour l'exercice 2021 (789 799 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Puits de Guéreins	789 799	762 934	**-3,4%**
Total	789 799	762 934	**-3,4%**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

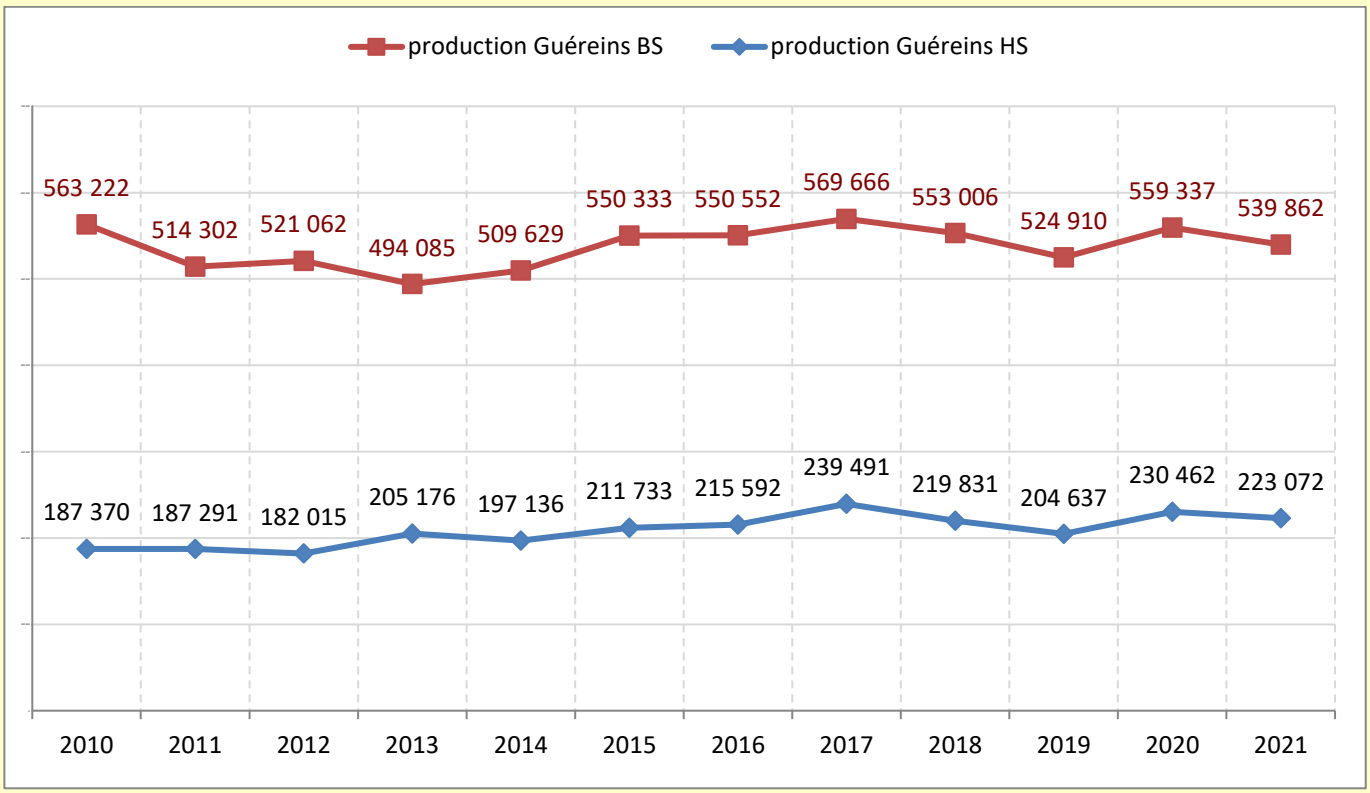

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Le service n'a pas de station de traitement (simple chloration). Le volume produit est égal au volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2021 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	**789 799**	**762 934**	**-3,4%**	**80**

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m^3	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**27**	**0**	**-100%**	**0**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**624 003**	**597 823**	**-4,2%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**10 292**	**10 292**	**0%**
Volume de service (V9)	**3 958**	**4 833**	**22,1%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**638 253**	**612 948**	**-4%**

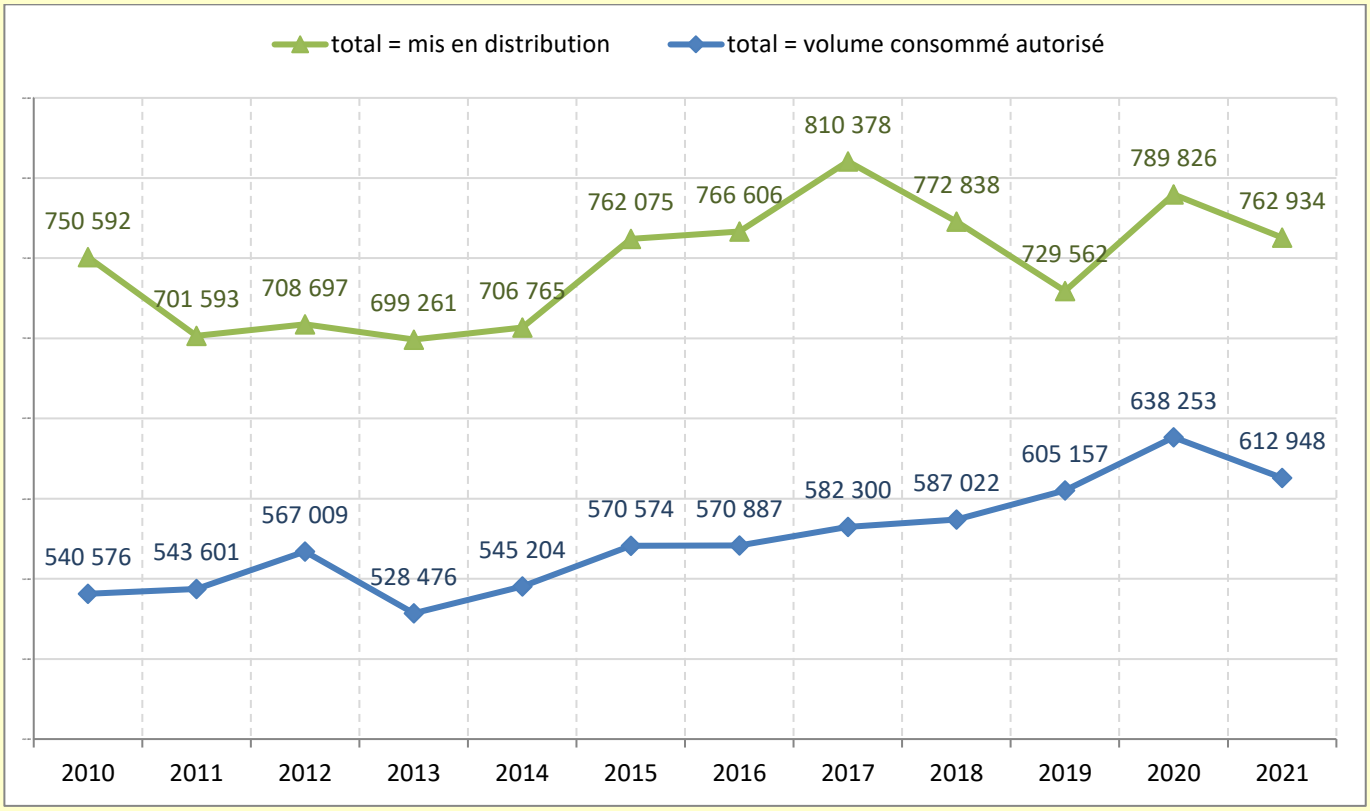
total = mis en distribution
total = volume consommé autorisé
750 592
701 593
708 697
699 261
706 765
762 075
766 606
810 378
772 838
729 562
789 826
762 934
540 576
543 601
567 009
528 476
545 204
570 574
570 887
582 300
587 022
605 157
638 253
612 948
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

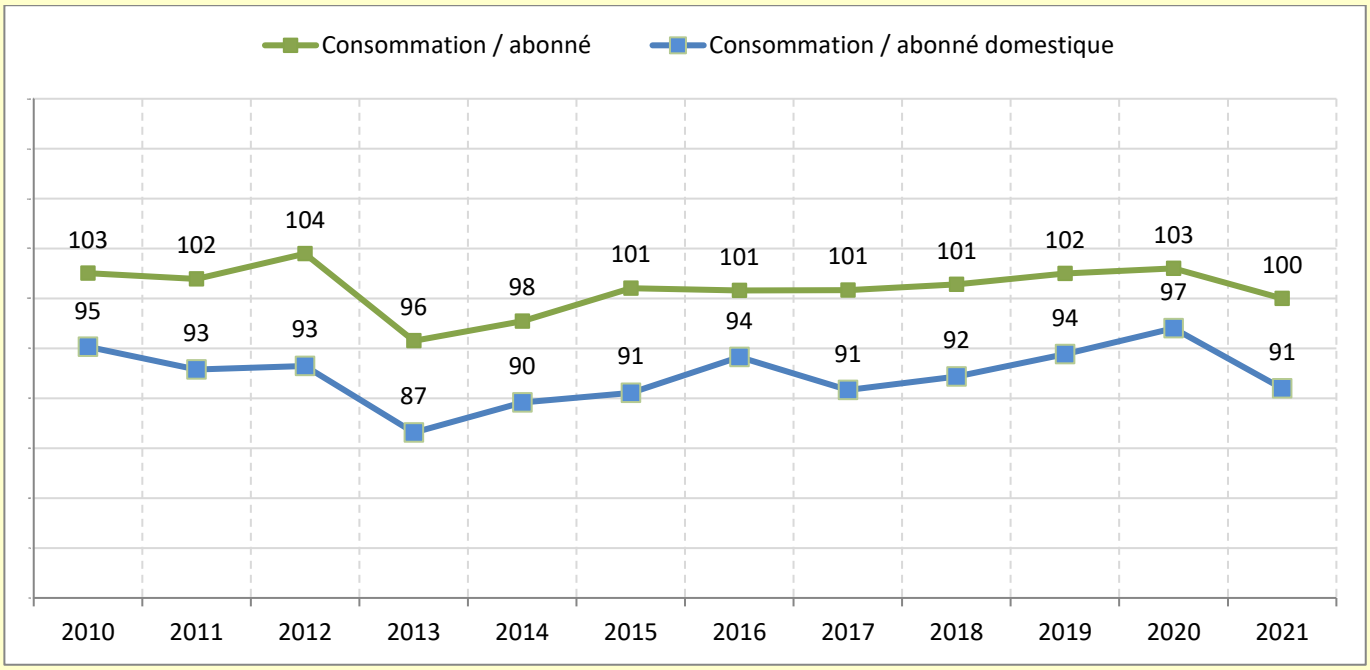
Consommation / abonné
Consommation / abonné domestique
103
102
104
96
98
101
101
101
101
102
103
100
95
93
93
87
90
91
94
91
92
94
97
91
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

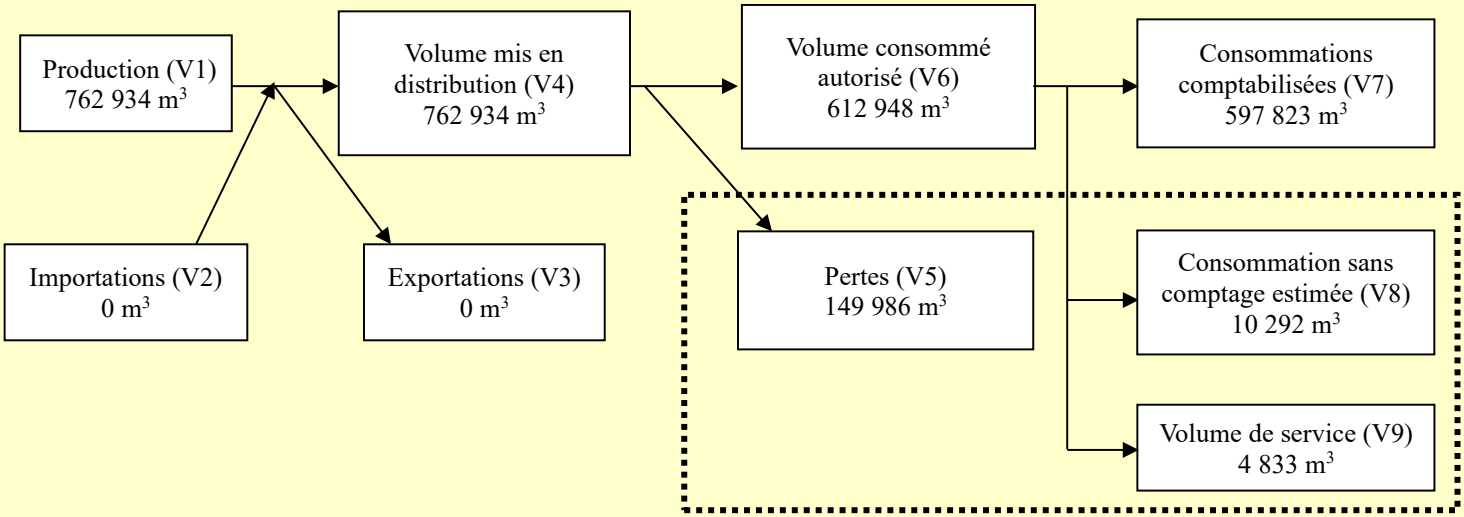

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 190,4 kilomètres au 31/12/2021 (190,4 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	35 €	33,33 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,65 €/m³	0,74 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	37,36 €	37,88 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,604 €/m³	0,613 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,064 €/m³	0,0596 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	35,00	33,33	-4,8%
Part proportionnelle	78,00	88,80	13,8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	113,00	122,13	8,1%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	37,36	37,88	1,4%
Part proportionnelle	72,48	73,56	1,5%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	109,84	111,44	1,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,68	7,15	-6,9%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	14,53	15,09	3,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	55,81	55,84	0,1%
Total	**278,65**	**289,41**	**3,9%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

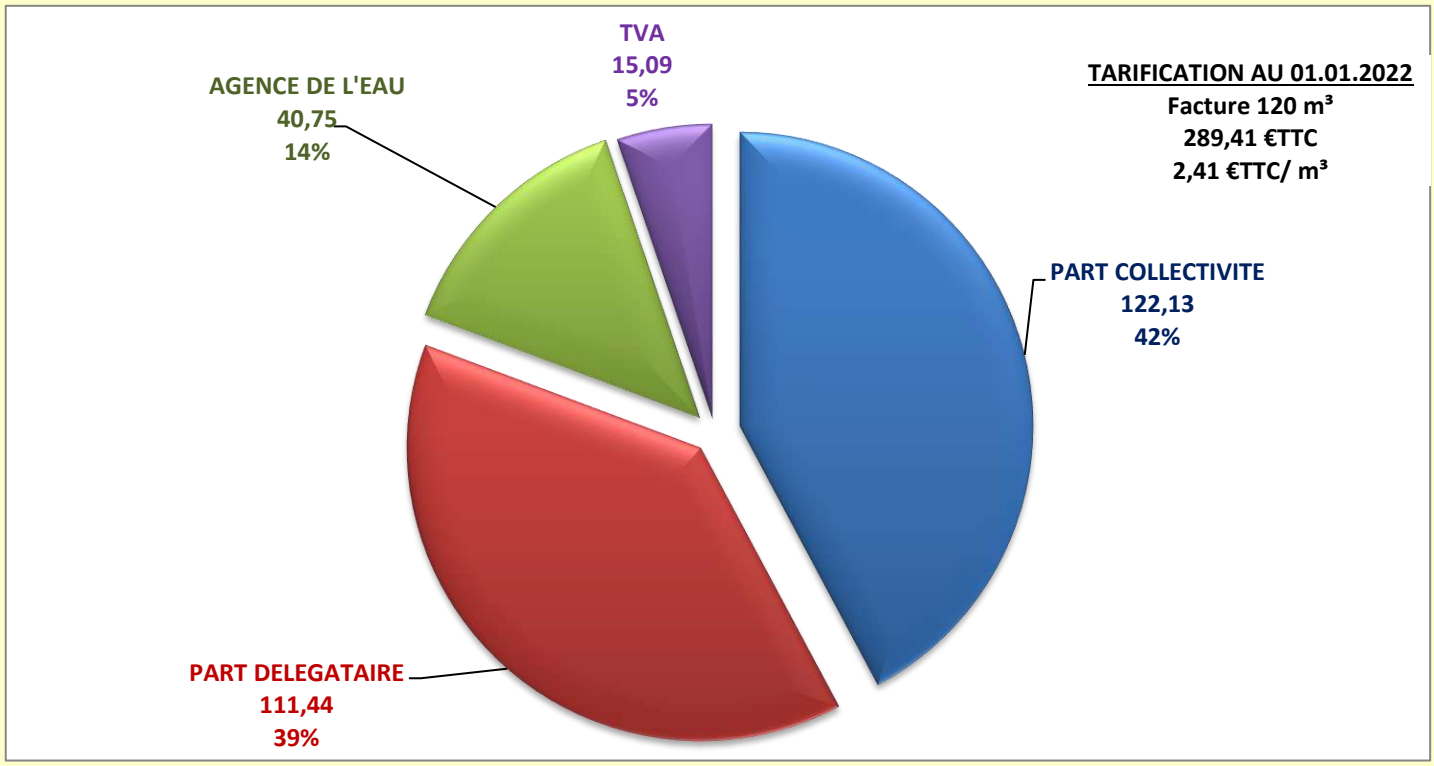
TVA
15,09
5%
AGENCE DE L'EAU
40,75
14%
TARIFICATION AU 01.01.2022
Facture 120 m³
289,41 €TTC
2,41 €TTC/ m³
PART COLLECTIVITE
122,13
42%
PART DELEGATAIRE
111,44
39%

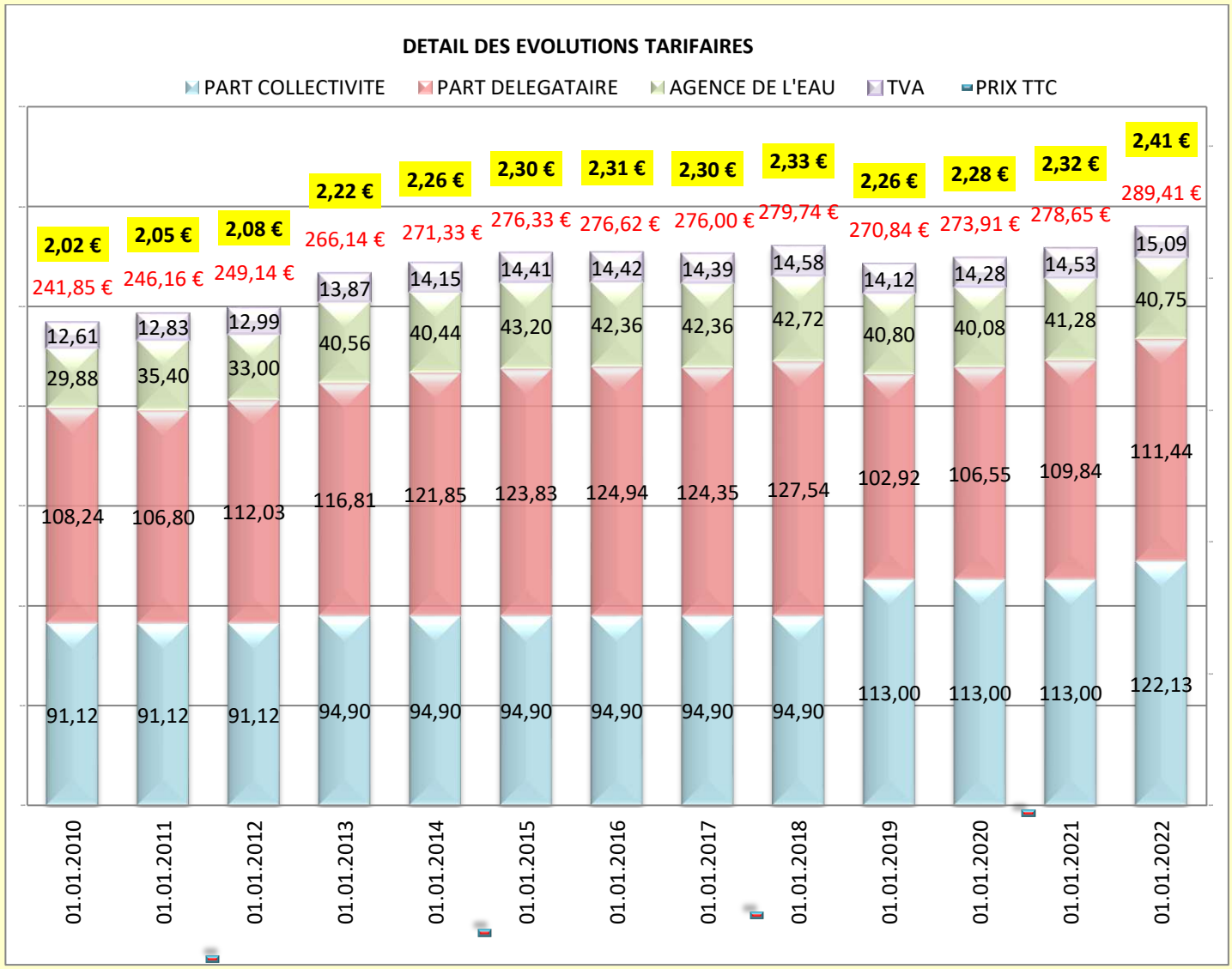
DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
PRIX TTC
2,02 €
241,85 €
12,61
29,88
108,24
91,12
2,05 €
246,16 €
12,83
35,40
106,80
91,12
2,08 €
249,14 €
12,99
33,00
112,03
91,12
2,22 €
266,14 €
13,87
40,56
116,81
94,90
2,26 €
271,33 €
14,15
40,44
121,85
94,90
2,30 €
276,33 €
14,41
43,20
123,83
94,90
2,31 €
276,62 €
14,42
42,36
124,94
94,90
2,30 €
276,00 €
14,39
42,36
124,35
94,90
2,33 €
279,74 €
14,58
42,72
127,54
94,90
2,26 €
270,84 €
14,12
40,80
102,92
113,00
2,28 €
273,91 €
14,28
40,08
106,55
113,00
2,32 €
278,65 €
14,53
41,28
109,84
113,00
2,41 €
289,41 €
15,09
40,75
111,44
122,13
01.01.2010
01.01.2011
01.01.2012
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.01.2017
01.01.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	25	0	26	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	29	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	93,1%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	80,8 %	80,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,18	8,82

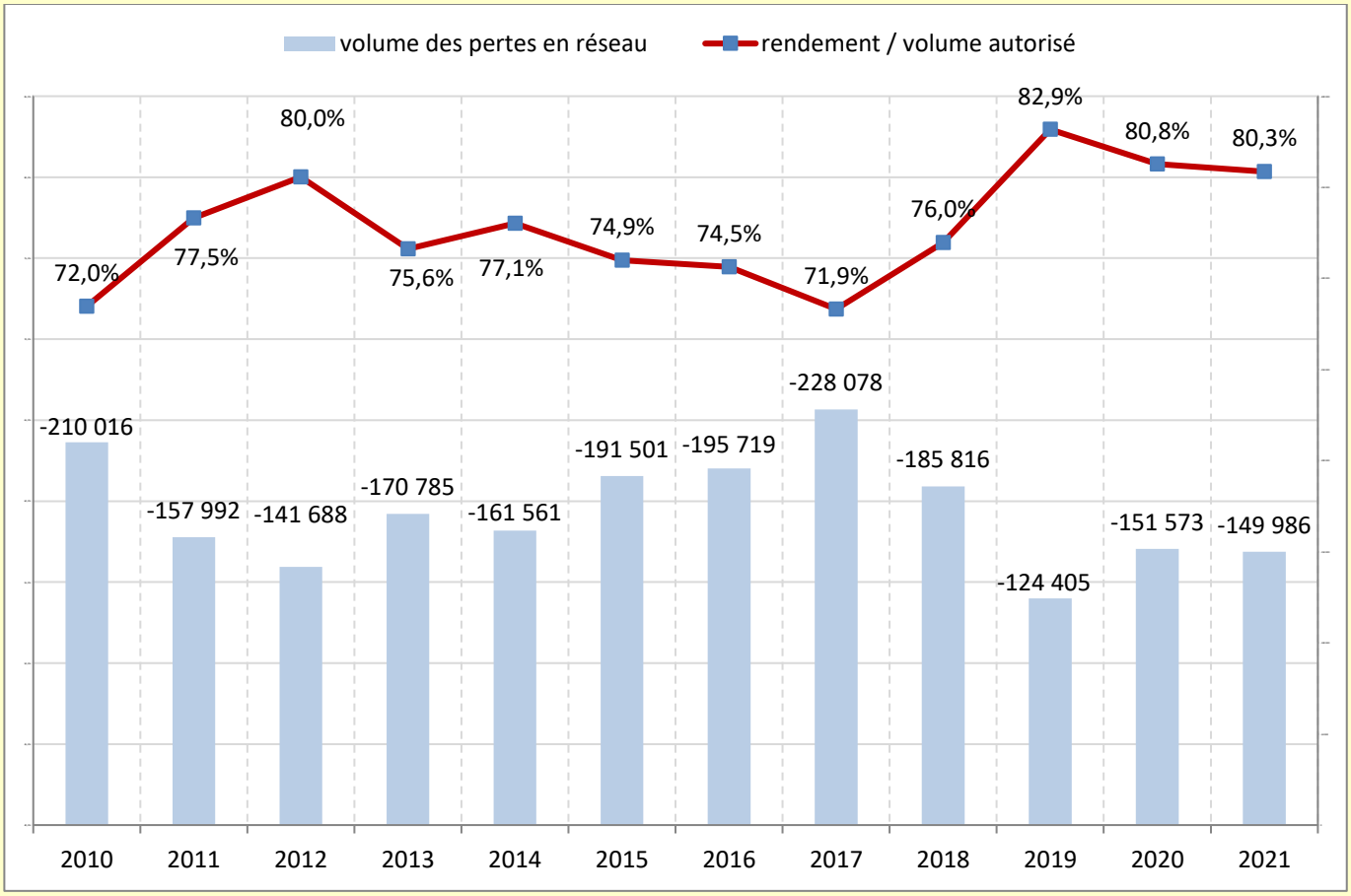

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m^3/j/km (2,4 en 2020).

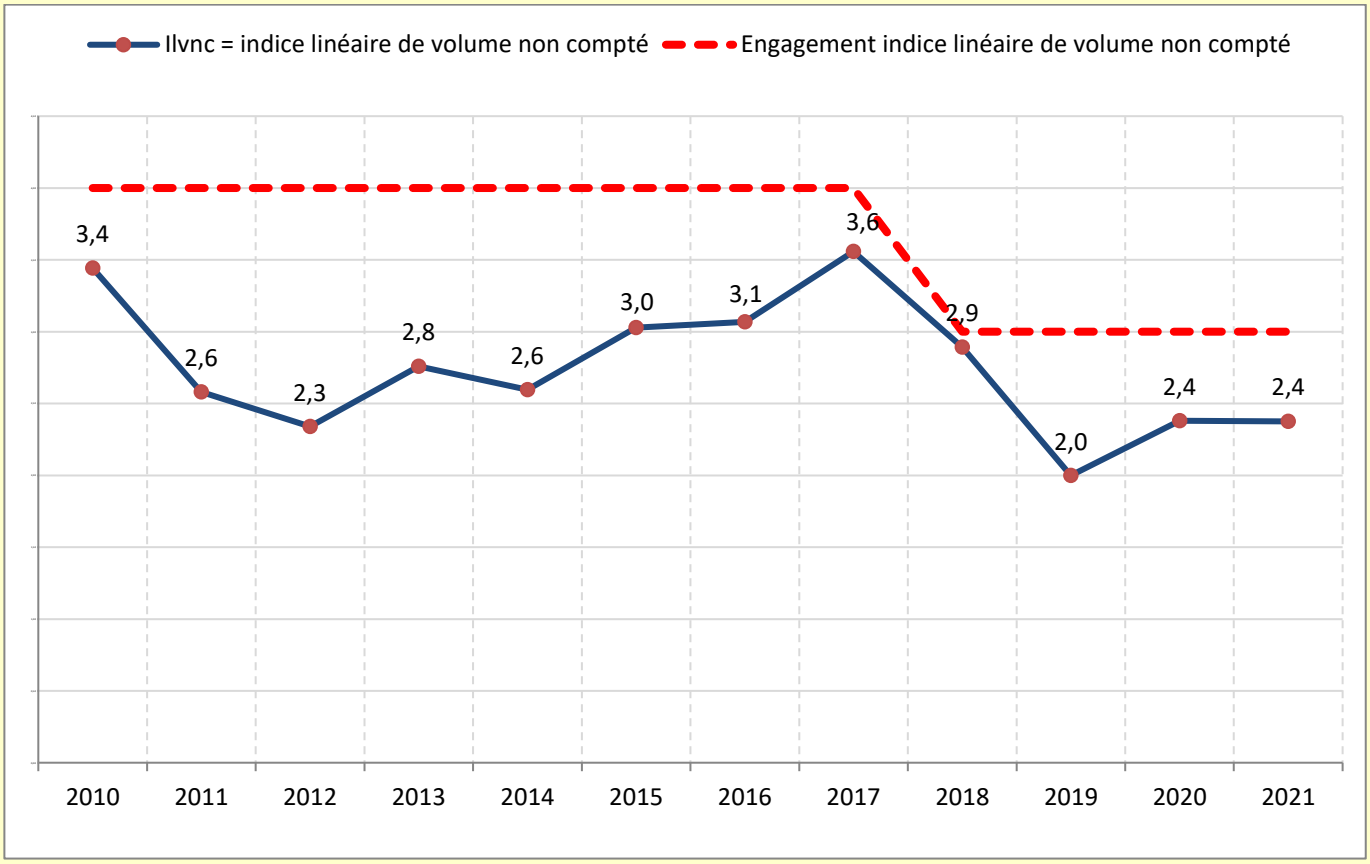

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m^3/j/km (2,2 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2,250	2,895	3,931	2,383	3,446

Au cours des 5 dernières années, 14,91 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,57% (1,42 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 29,52 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,00005 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0024 €/m^3 en 2020).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet. Projet en cours pour 2023.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 589	12 657
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,32	2,41
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,8%	80,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,4	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,2	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,42%	1,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0024	0

SEP BRESSE DOMBES SAONE

RPQS 2021

annexe 3 - Service RENOM CHALARONNE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Production 6
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 6
      1.6.4. Autres volumes 6
      1.6.5. Volume consommé autorisé 6
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 16
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Perimetre Ex SIE Renom Chalaronne
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

•	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bouligneux, La Chapelle-du-Châtelard, Le Plantay, Marlieux, Relevant, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Sandrans

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : suez Eau France
- Date de début de contrat : 01.04.2015
- Date de fin de contrat : 31.03.2025

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 4 934 habitants au 31/12/2021 (4 872 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 346 abonnés au 31/12/2021 (2 335 au 31/12/2020).

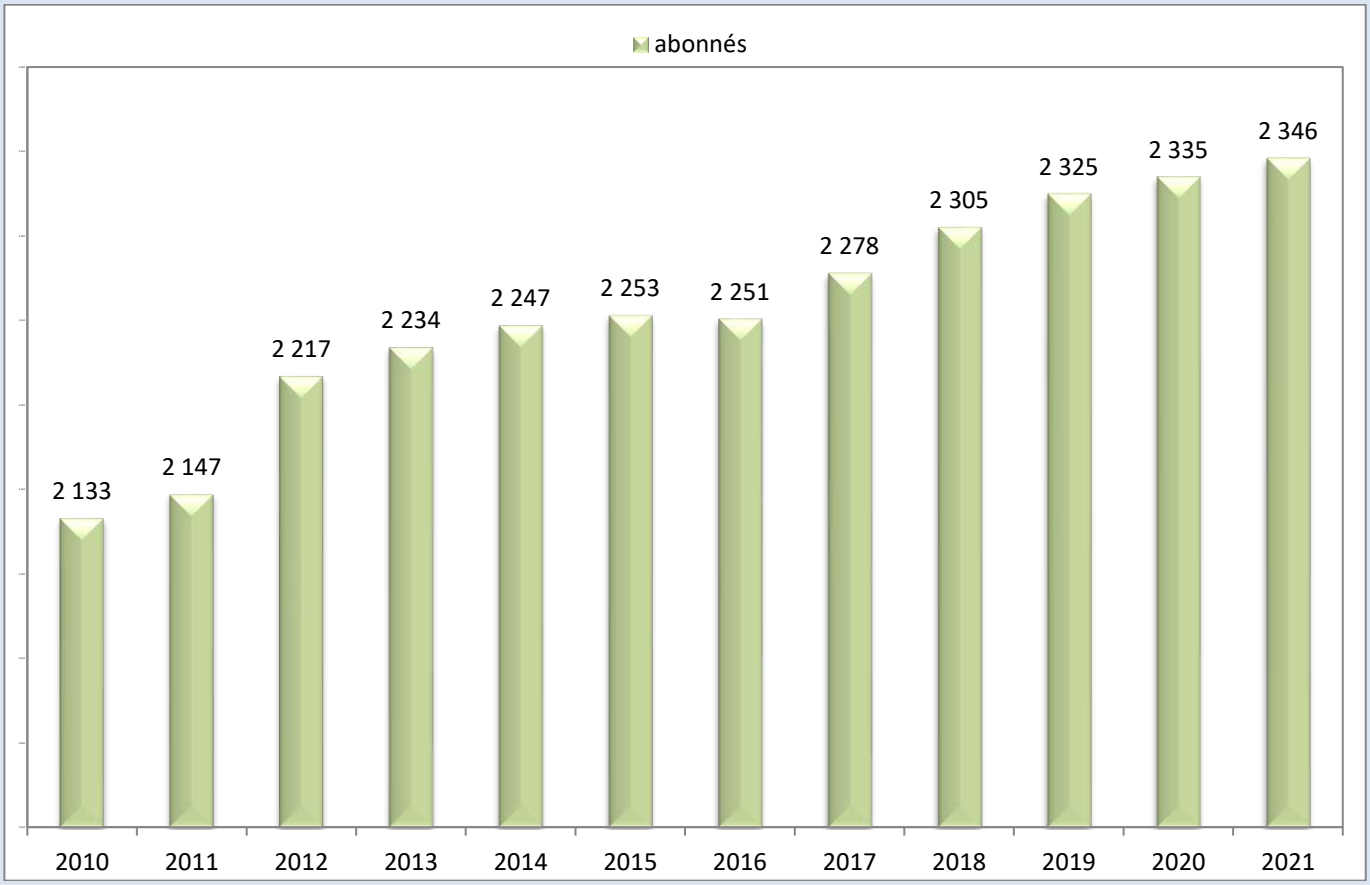

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,03 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 369 281 m³ pour l'exercice 2021 (501 494 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Puits de la Chapelle	501 494	369 281	**-26,4%**
Total	501 494	369 281	**-26,4%**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

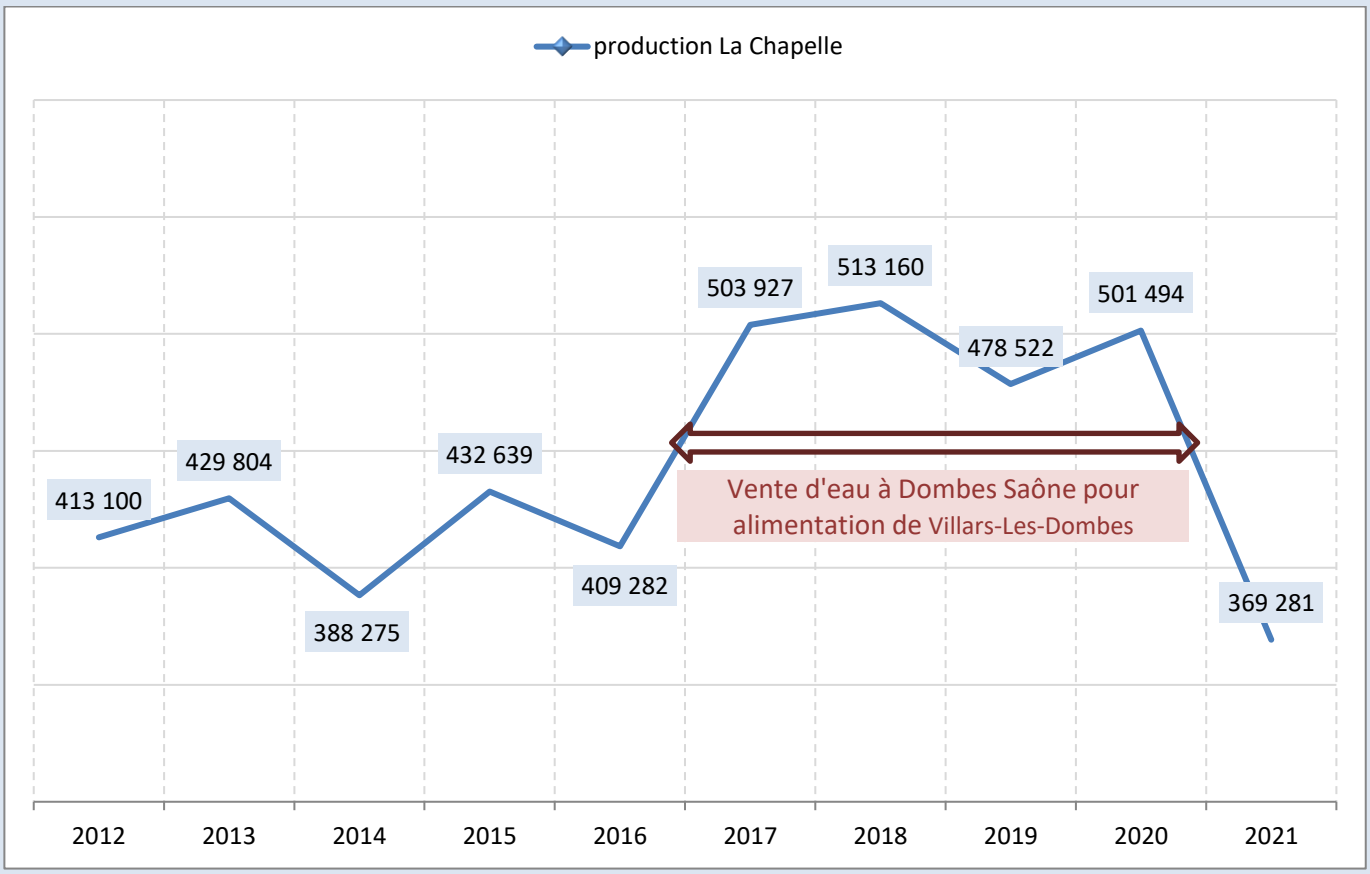

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Le service n'a pas de station de traitement (simple chloration). Le volume produit est égal au volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2021 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	**501 494**	**369 281**	**-26,4%**	**80**

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**310 024**	**321 747**	**3,8%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**101 967**	**4 896**	**-95,2%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**9 007**	**6 757**	**-25%**
Volume de service (V9)	**2 108**	**1 465**	**-30,5%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**321 139**	**329 969**	**2,8%**

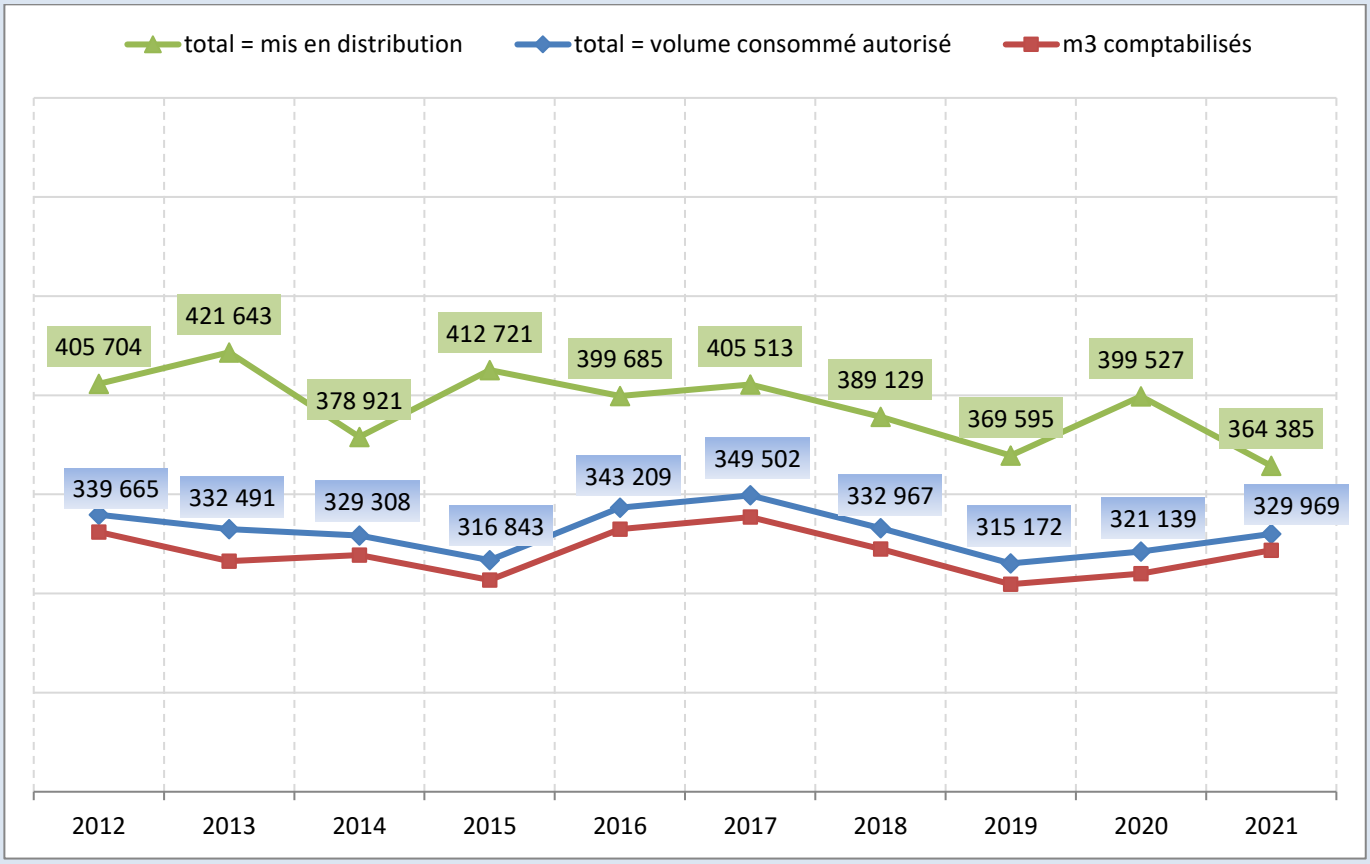
total = mis en distribution
total = volume consommé autorisé
m3 comptabilisés
405 704
421 643
378 921
412 721
399 685
405 513
389 129
369 595
399 527
364 385
339 665
332 491
329 308
316 843
343 209
349 502
332 967
315 172
321 139
329 969
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

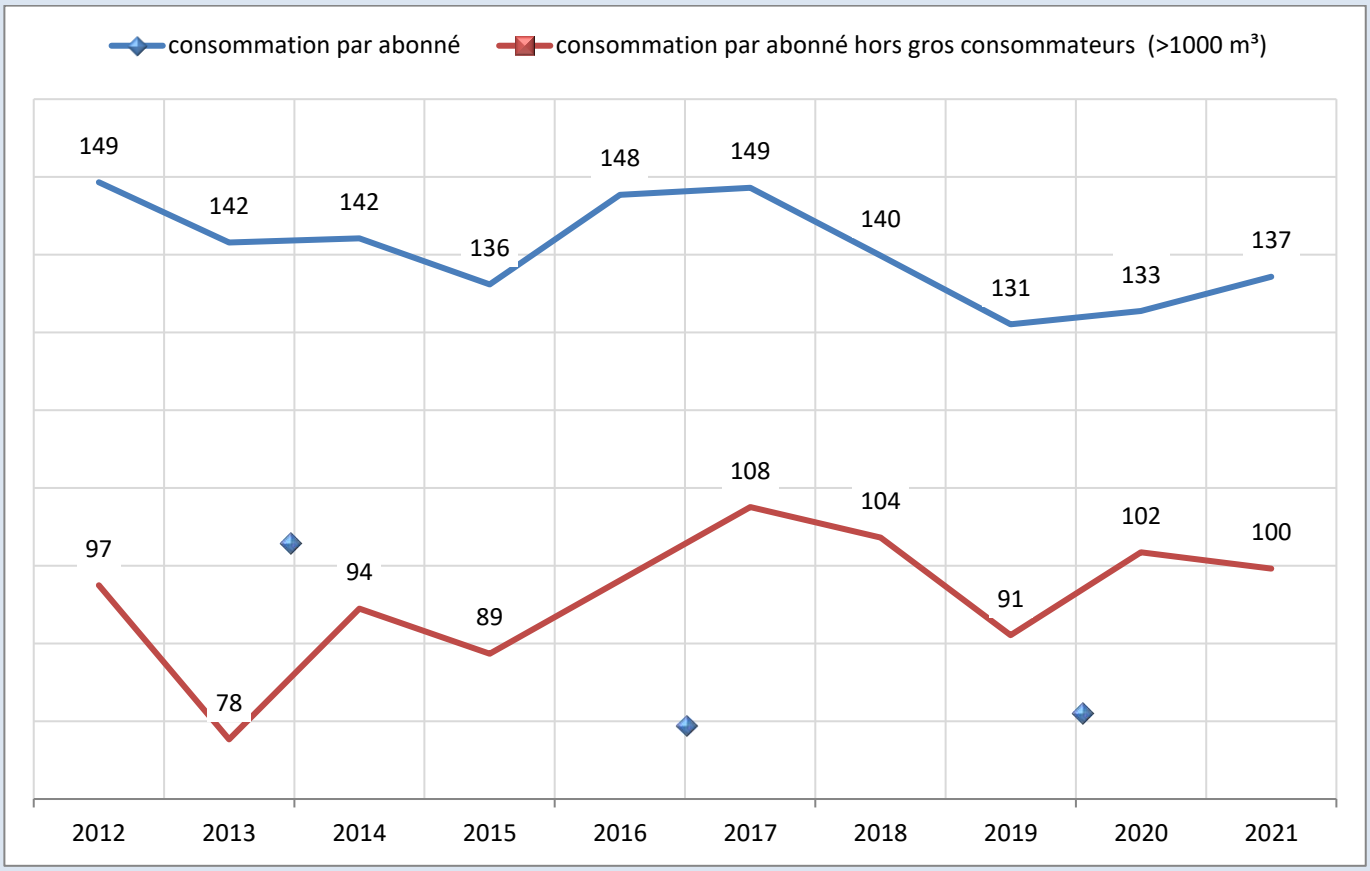
consommation par abonné
consommation par abonné hors gros consommateurs (>1000 m³)
149
142
142
136
148
149
140
131
133
137
97
78
94
89
108
104
91
102
100
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

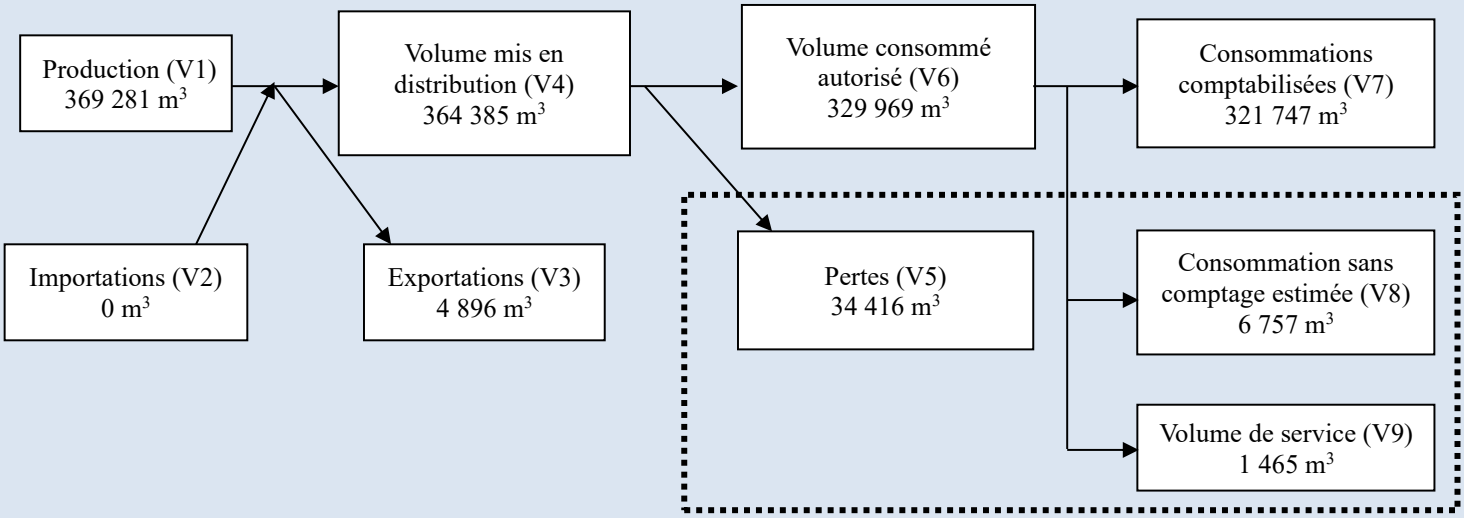

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 259,72 kilomètres au 31/12/2021 (259,21 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	31 €	30,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,73 €/m³	0,8 €/m³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	31,24 €	31,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,63 €/m³	0,646 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0501 €/m³	0,05 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	31,00	30,82	-0,6%
Part proportionnelle	87,60	96,00	9,6%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	118,60	126,82	6,9%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	31,24	31,82	1,9%
Part proportionnelle	75,60	77,52	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	106,84	109,34	2,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,01	6,00	-0,2%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	14,58	15,17	4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	54,19	54,77	1,1%
Total	**279,63**	**290,93**	**4%**
Prix TTC au m^3	**2,33**	**2,42**	**3,9%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (1 facture sur relève, 1 facture sur estimation).

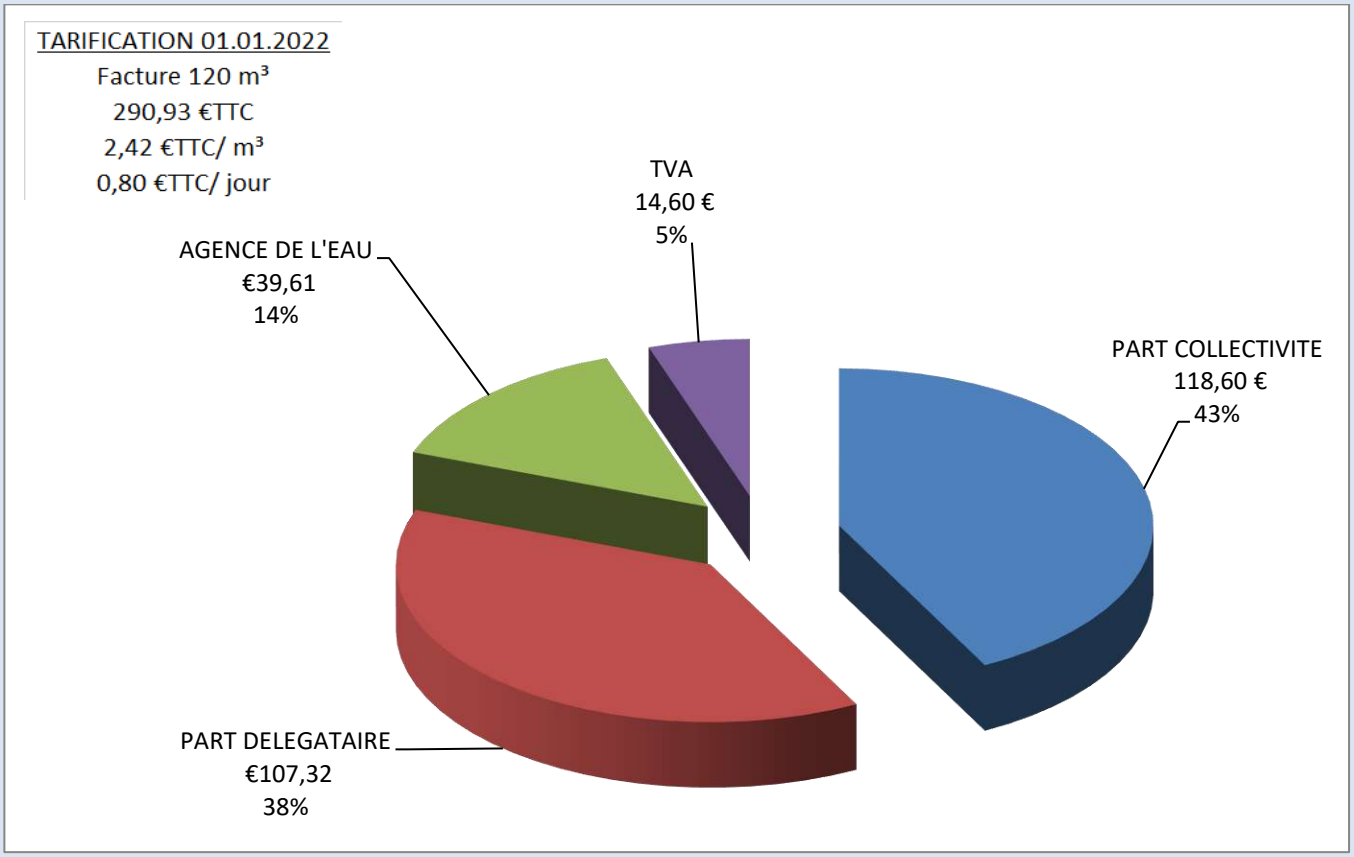
TARIFICATION 01.01.2022
Facture 120 m³
290,93 €TTC
2,42 €TTC/ m³
0,80 €TTC/ jour
TVA
14,60 €
5%
AGENCE DE L'EAU
€39,61
14%
PART COLLECTIVITE
118,60 €
43%
PART DELEGATAIRE
€107,32
38%

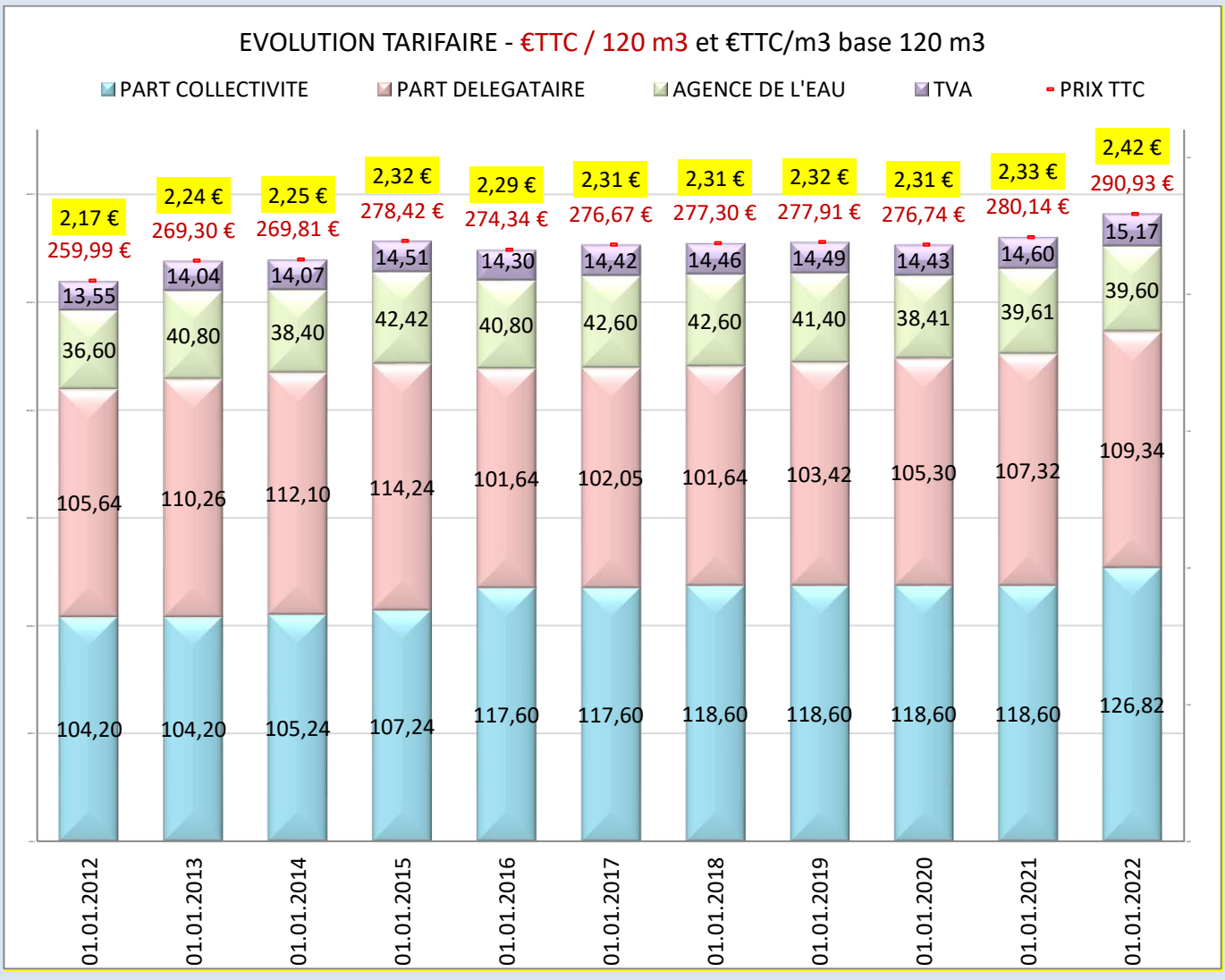
EVOLUTION TARIFAIRE - €TTC / 120 m3 et €TTC/m3 base 120 m3
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
PRIX TTC
2,17 €
259,99 €
2,24 €
269,30 €
2,25 €
269,81 €
2,32 €
278,42 €
2,29 €
274,34 €
2,31 €
276,67 €
2,31 €
277,30 €
2,32 €
277,91 €
2,31 €
276,74 €
2,33 €
280,14 €
2,42 €
290,93 €
13,55
36,60
105,64
104,20
14,04
40,80
110,26
104,20
14,07
38,40
112,10
105,24
14,51
42,42
114,24
107,24
14,30
40,80
101,64
117,60
14,42
42,60
102,05
117,60
14,46
42,60
101,64
118,60
14,49
41,40
103,42
118,60
14,43
38,41
105,30
118,60
14,60
39,61
107,32
118,60
15,17
39,60
109,34
126,82
01.01.2012
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.01.2017
01.01.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	15	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	26	11

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	57,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés

que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	84,4 %	90,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,47	3,53

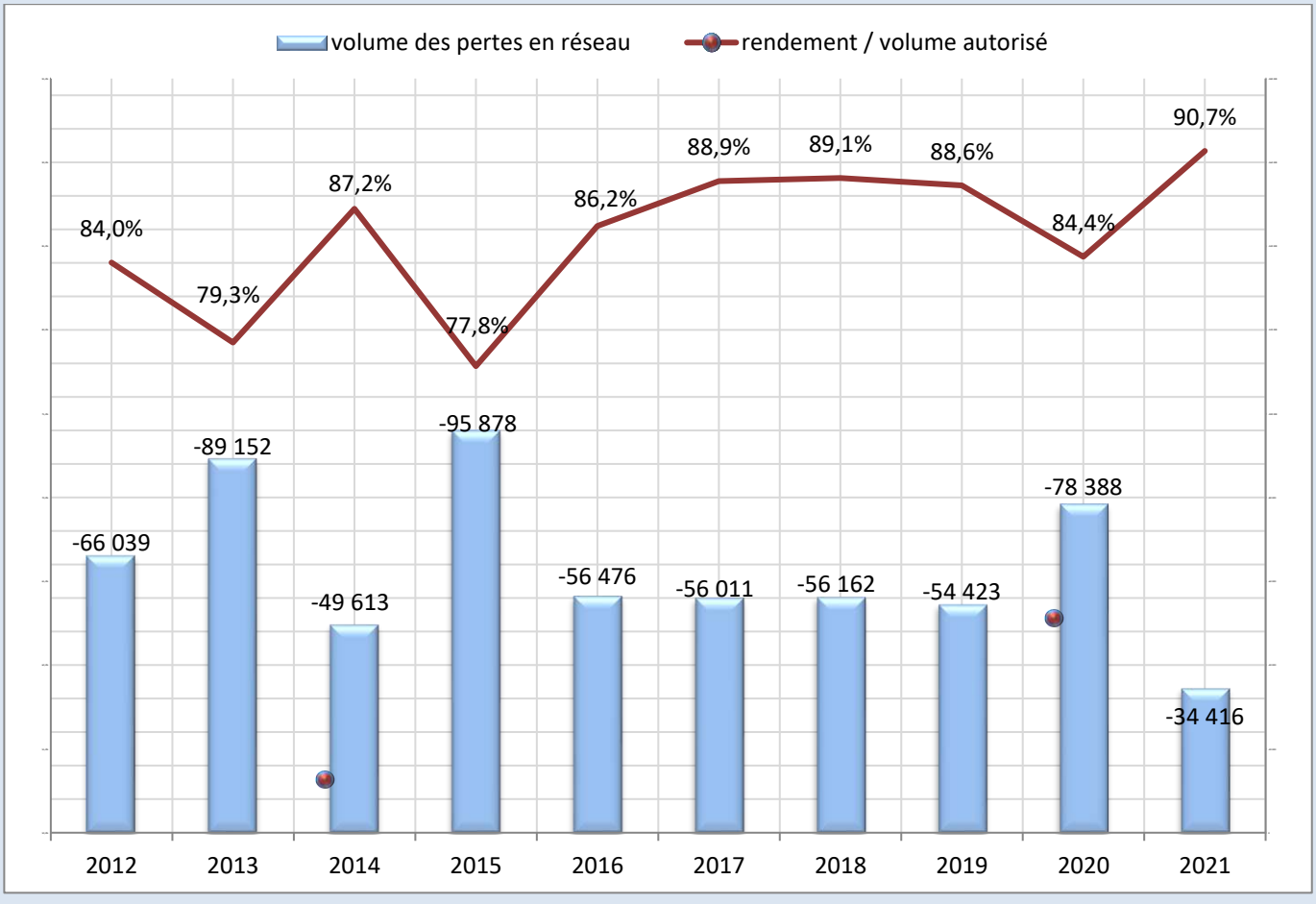

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,4 m^3/j/km (0,9 en 2020).

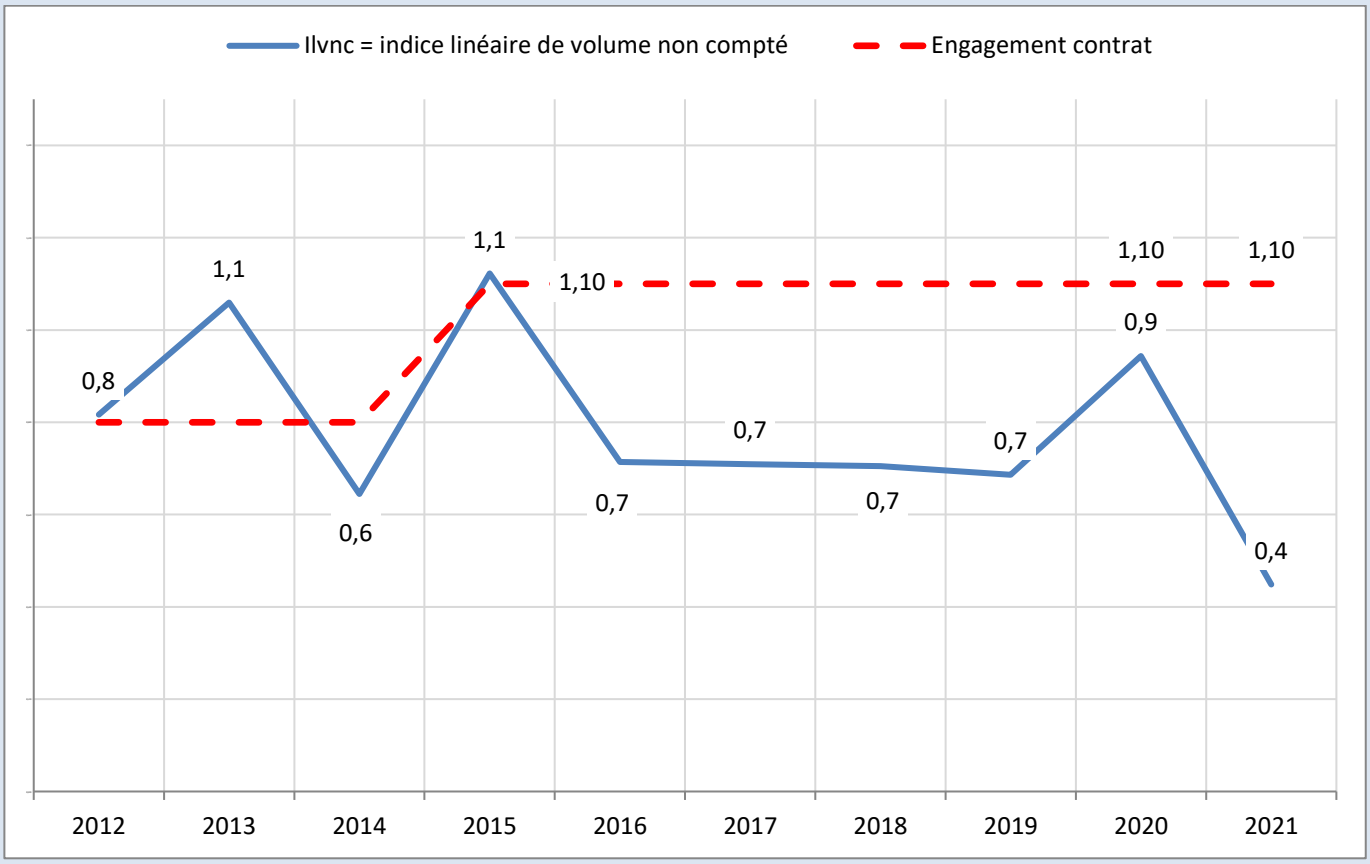

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m^3/j/km (0,8 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	1.662	2.197	1.115	3.380	2.507

Au cours des 5 dernières années, 10,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,84% (0,74 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 120,32 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0001 €/m^3 en 2020).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet. Projet en cours pour 2023.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 872	4 934
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,33	2,42
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	57,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,4%	90,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,9	0,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,8	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,74%	0,84%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0001	0,0004

SEP BRESSE DOMBES SAONE

RPQS 2021

annexe 4 - Service RENOM VEYLE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Production 6
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 6
      1.6.4. Autres volumes 6
      1.6.5. Volume consommé autorisé 6
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 16
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Perimetre Ex SIE Renom Veyle
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

•	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Neuville-les-Dames, Saint-Julien-sur-Veyle, Sulignat, Vonnas

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SOGEDO
- Date de début de contrat : 01.05.2020
- Date de fin de contrat : 30.04.2030

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 8 995 habitants au 31/12/2021 (8 835 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 397 abonnés au 31/12/2021 (4 339 au 31/12/2020).

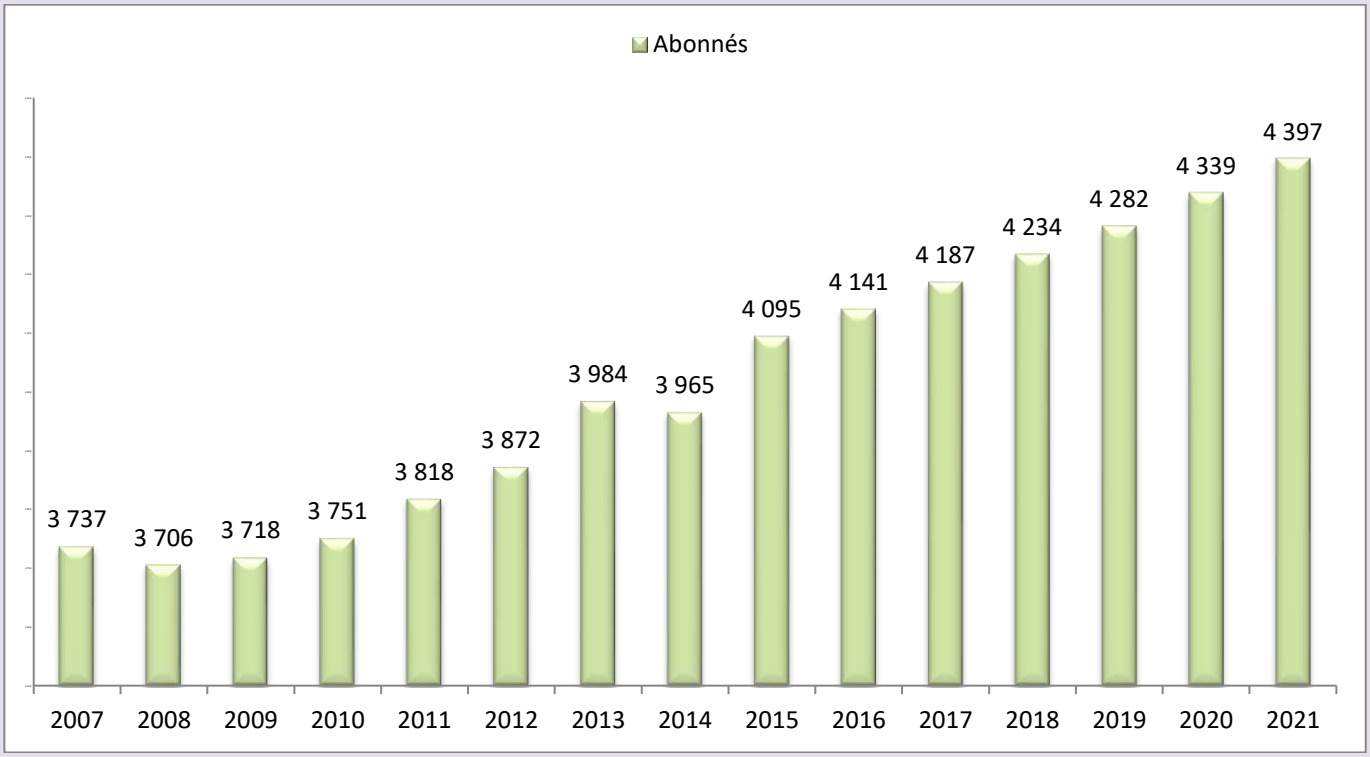

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,74 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 726 266 m³ pour l'exercice 2021 (734 231 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Puits de Longe	474 236	496 097	**4,6%**
Puits des Alézets	259 995	230 169	**-11,5%**
Total	734 231	726 266	**-1,1%**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

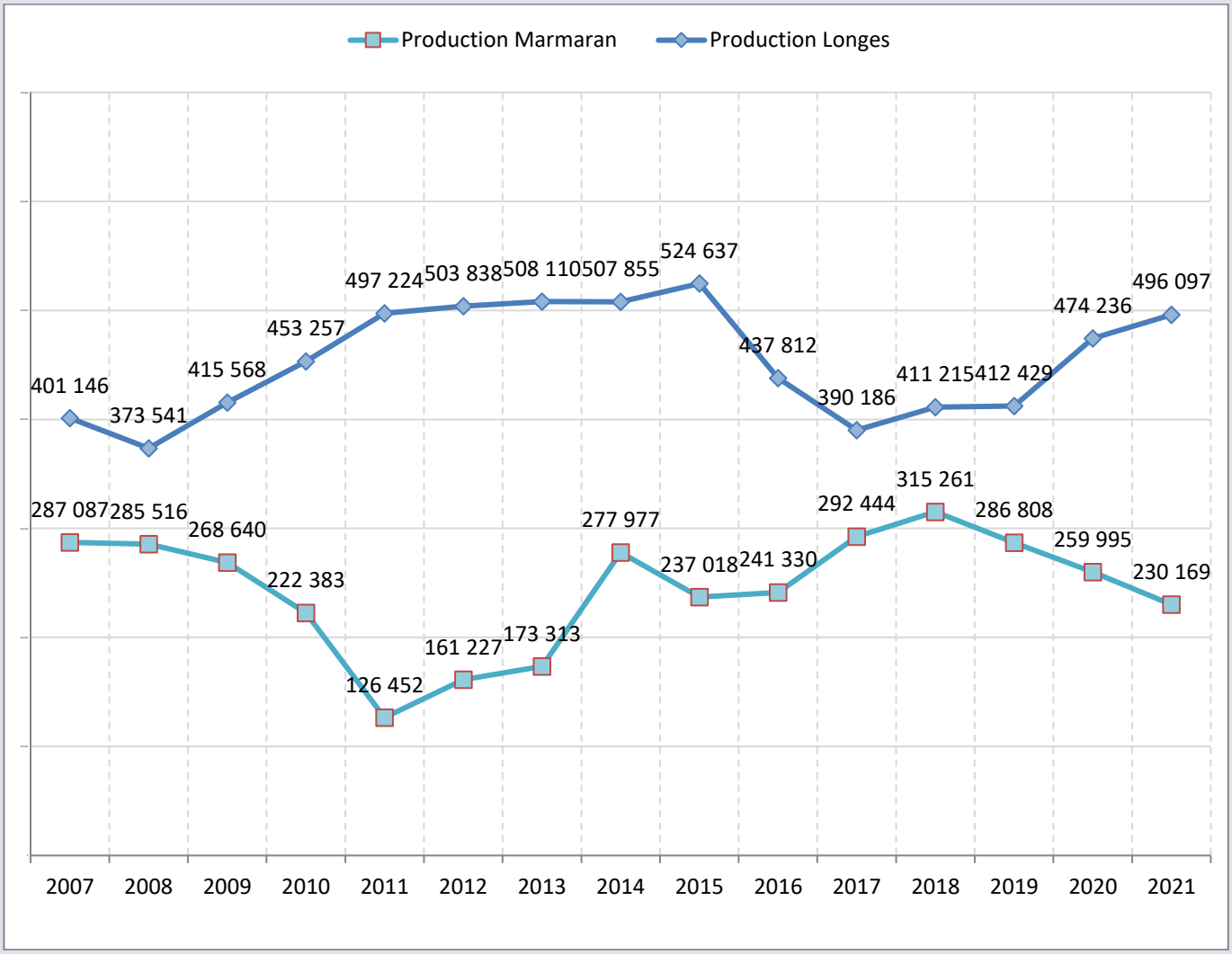

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Le service a une station de traitement de traitement aux Alezets (Sulignat), qui assure le traitement du fer et manganèse par oxydation à l'air puis filtration sur polarite et lit de sable. Le [volume de production] correspond au [volume prélevé] – le [volume de process de la station] (rétro lavage des filtres).

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2021 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	**694 229**	**681 378**	**-1,9%**	**80**

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**560 518**	**560 947**	**0,1%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**7 290**	**7 615**	**4,5%**
Volume de service (V9)	**6 611**	**6 163**	**-6,8%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**574 419**	**574 725**	**0%**

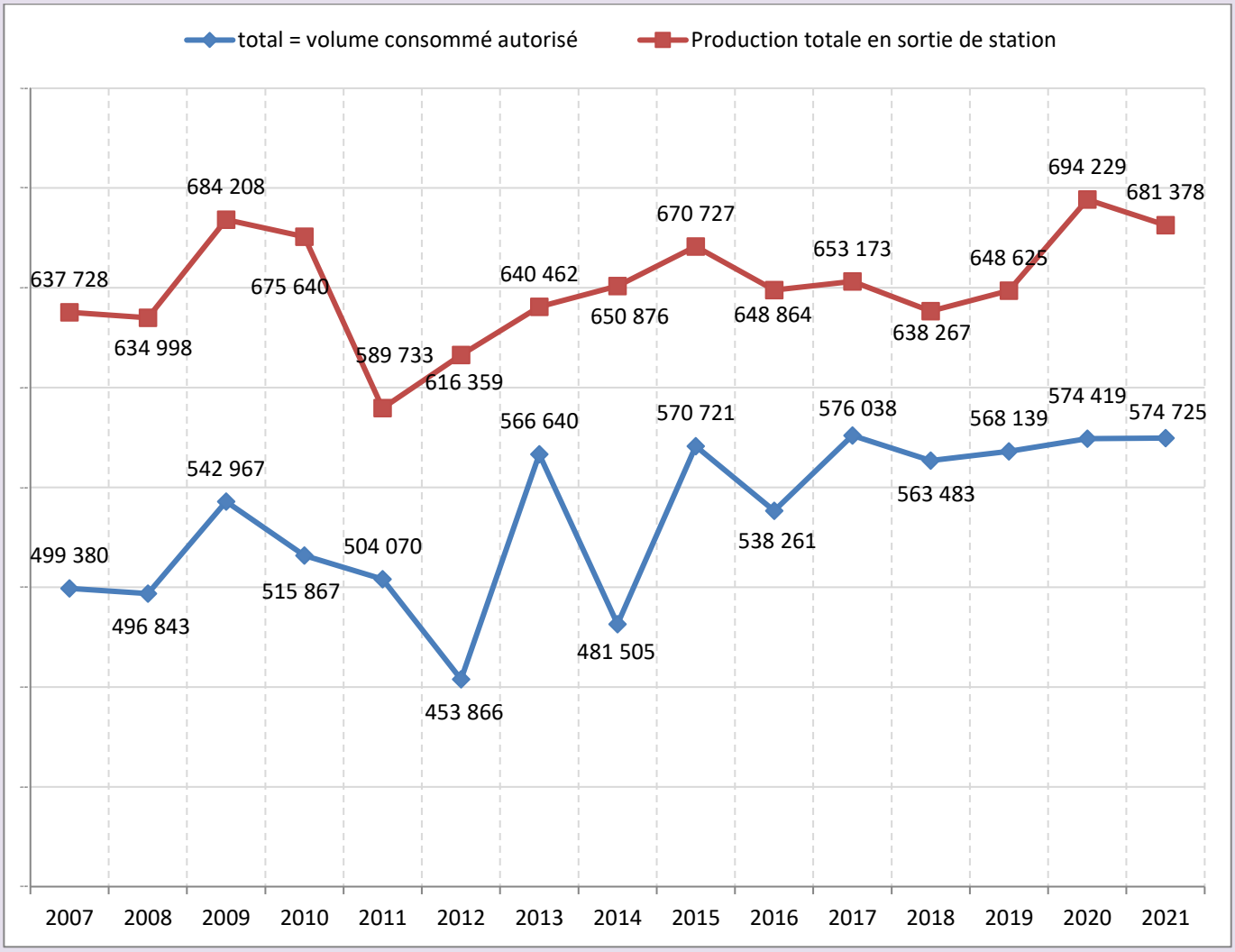
total = volume consommé autorisé
Production totale en sortie de station
637 728
634 998
684 208
675 640
589 733
616 359
640 462
650 876
670 727
648 864
653 173
638 267
648 625
694 229
681 378
499 380
496 843
542 967
515 867
504 070
453 866
566 640
481 505
570 721
538 261
576 038
563 483
568 139
574 419
574 725
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

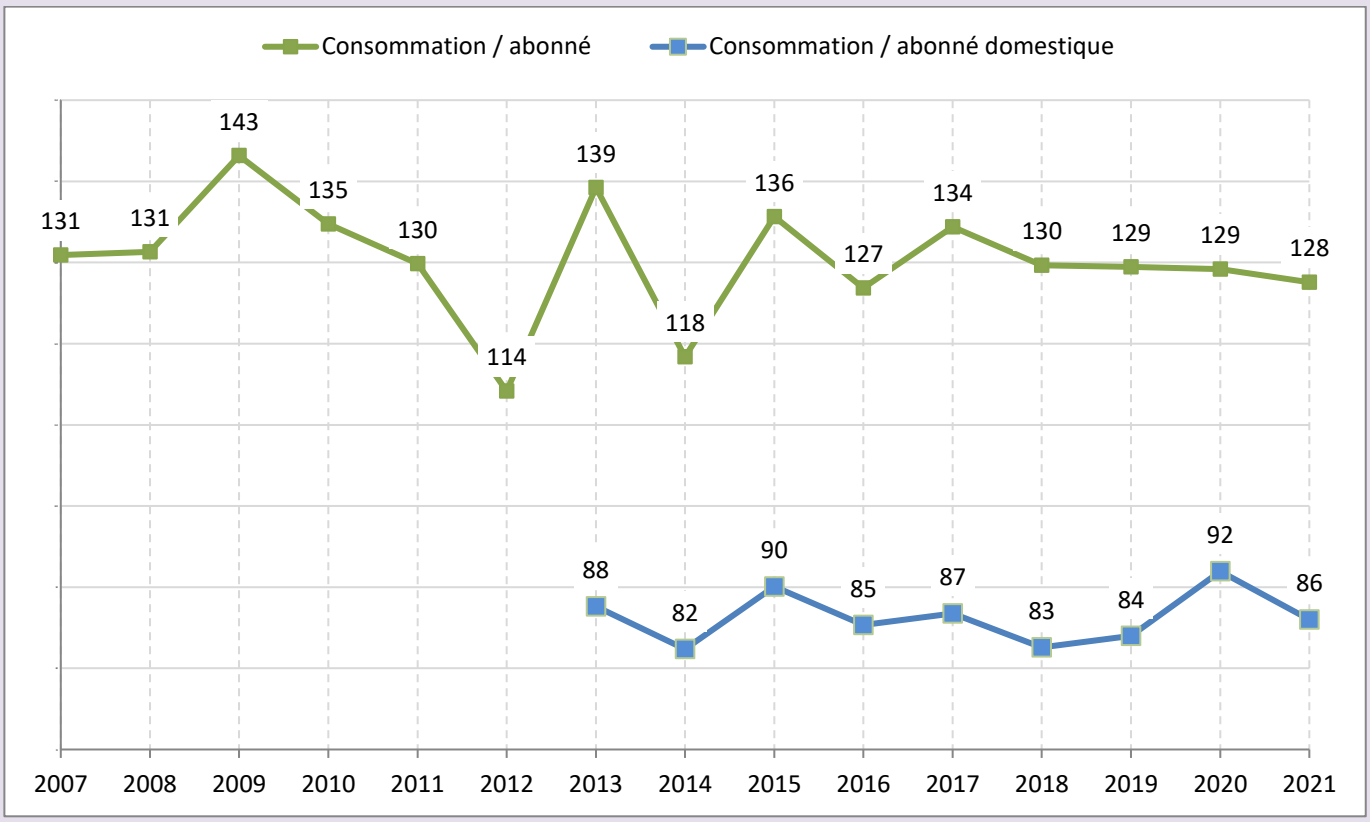
Consommation / abonné
Consommation / abonné domestique
131
131
143
135
130
114
139
118
136
127
134
130
129
129
128
88
82
90
85
87
83
84
92
86
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

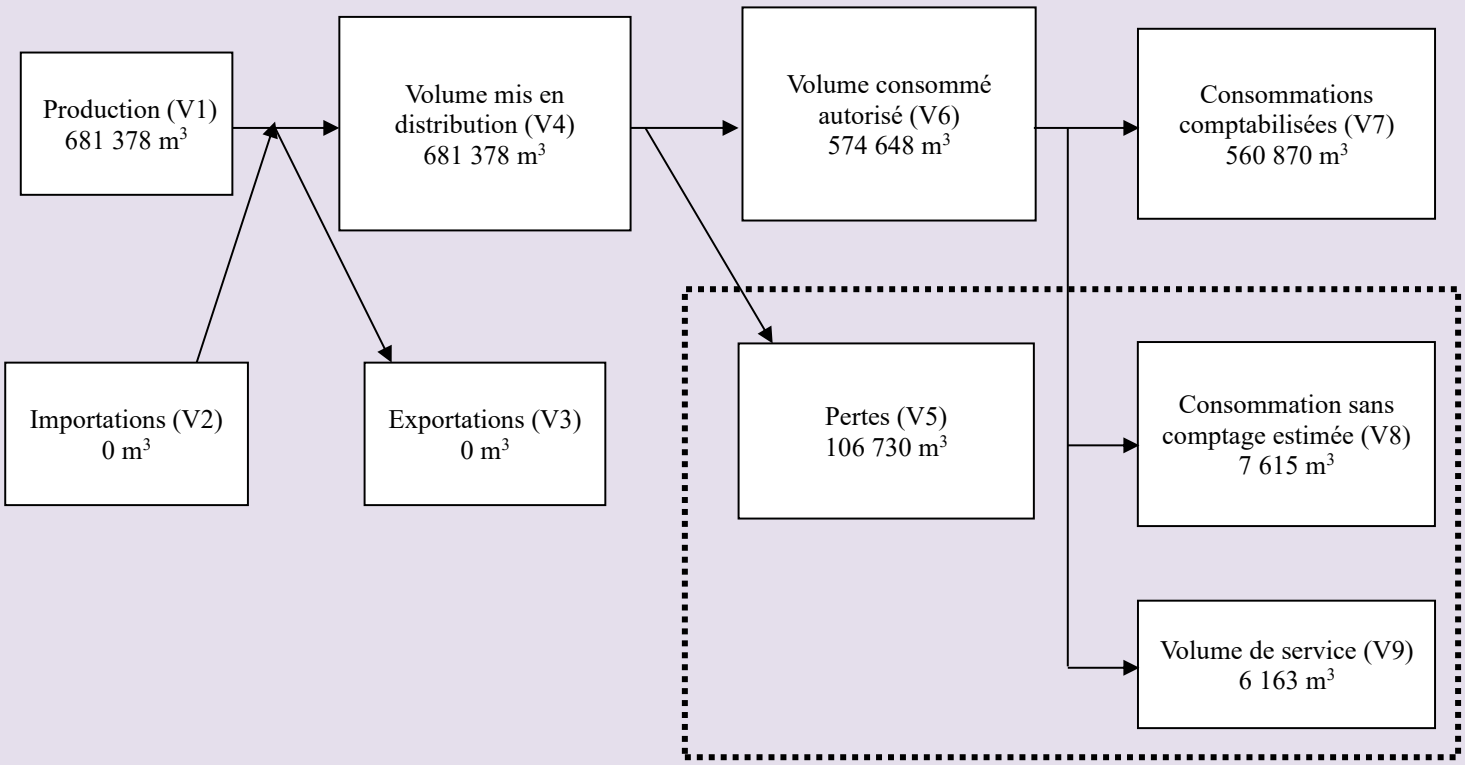

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 234,58 kilomètres au 31/12/2021 (235,07 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37 €	37 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,92 €/m³	0,95 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	32,02 €	32,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,709 €/m³	0,725 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0722 €/m³	0,0652 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3

2.2.Facture d’eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,00	37,00	0%
Part proportionnelle	110,40	114,00	3,3%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	147,40	151,00	2,4%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	32,02	32,72	2,2%
Part proportionnelle	85,08	87,00	2,3%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	117,10	119,72	2,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l’Eau)	8,66	7,82	-9,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l’Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	16,87	17,17	1,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	59,14	58,59	-0,9%
Total	**323,64**	**329,31**	**1,8%**
Prix TTC au m^3	**2,70**	**2,74**	**1,5%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

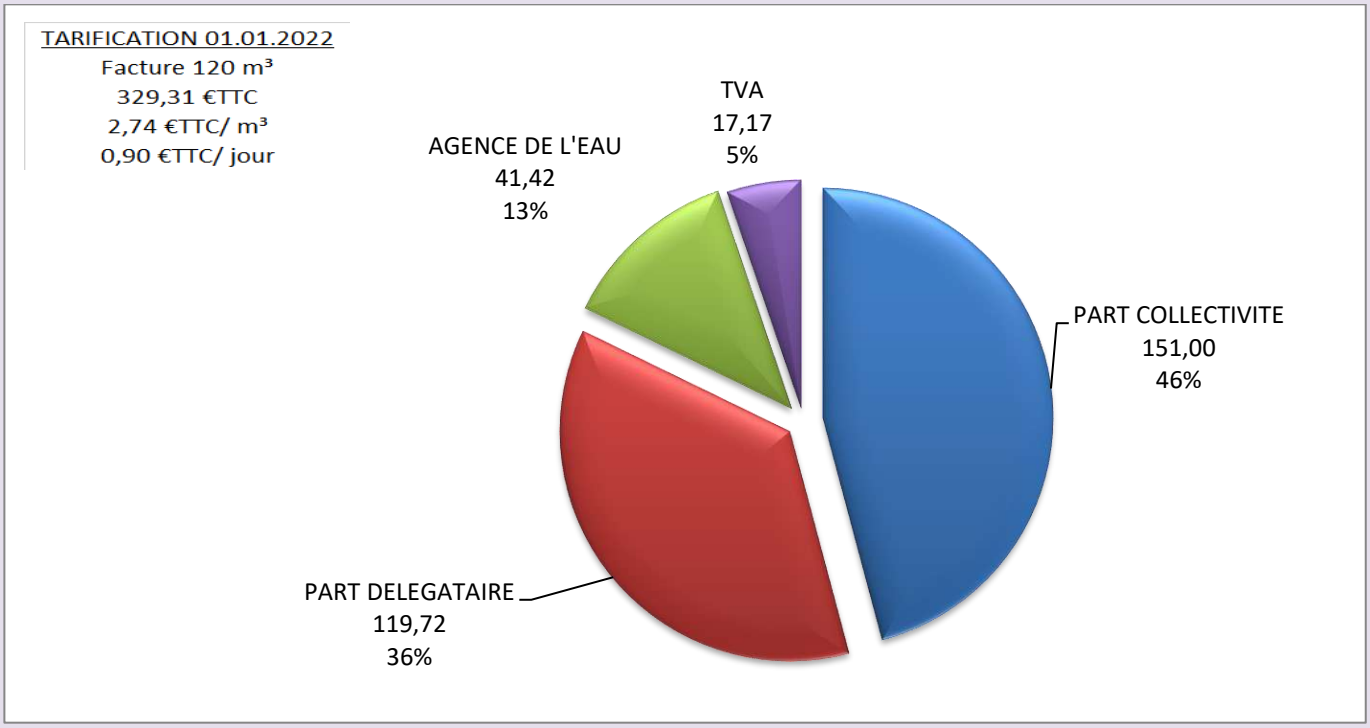
TARIFICATION 01.01.2022
Facture 120 m³
329,31 €TTC
2,74 €TTC/ m³
0,90 €TTC/ jour
TVA
17,17
5%
AGENCE DE L'EAU
41,42
13%
PART COLLECTIVITE
151,00
46%
PART DELEGATAIRE
119,72
36%

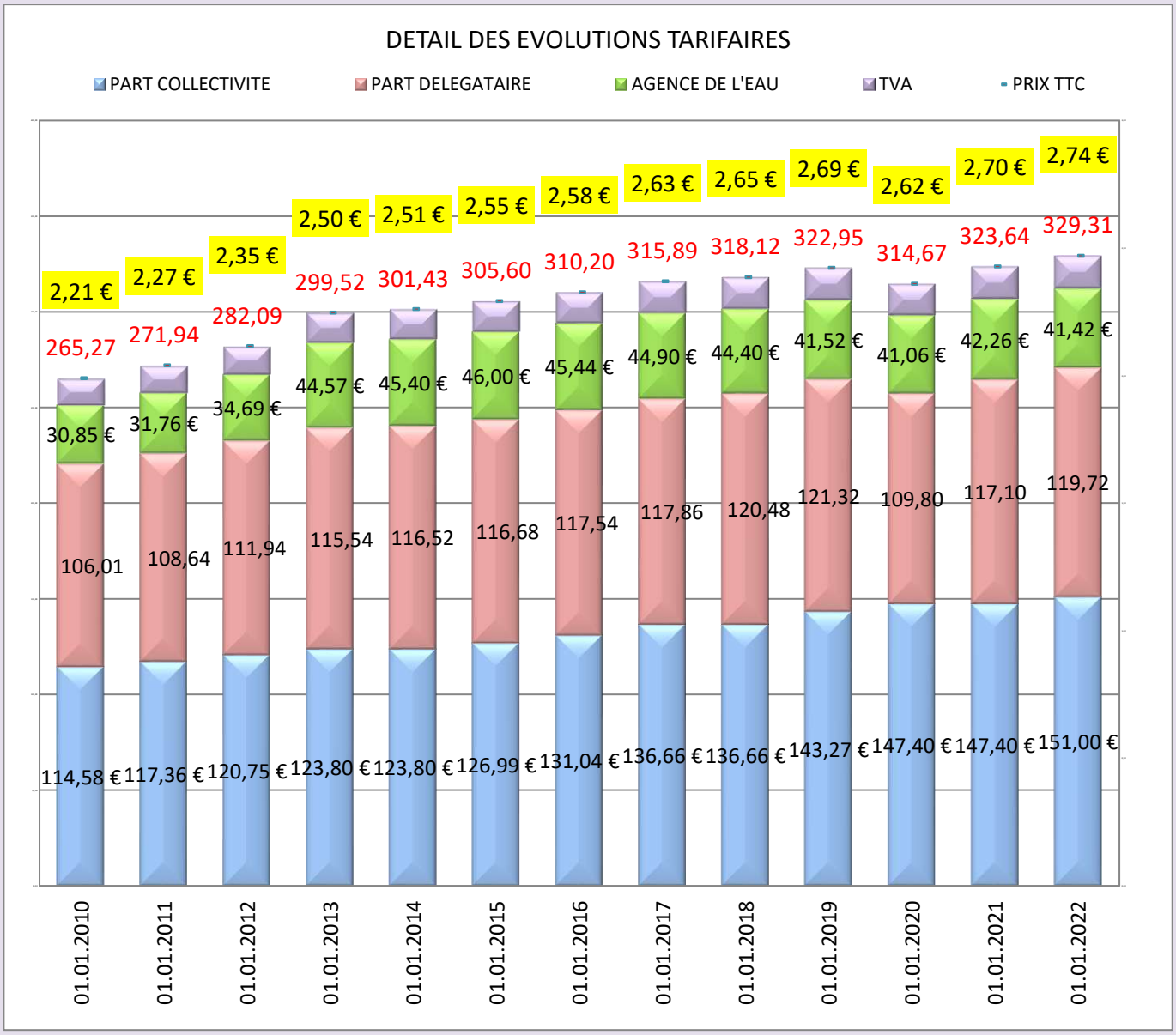
DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
PRIX TTC
2,21 €
2,27 €
2,35 €
2,50 €
2,51 €
2,55 €
2,58 €
2,63 €
2,65 €
2,69 €
2,62 €
2,70 €
2,74 €
265,27
271,94
282,09
299,52
301,43
305,60
310,20
315,89
318,12
322,95
314,67
323,64
329,31
30,85 €
31,76 €
34,69 €
44,57 €
45,40 €
46,00 €
45,44 €
44,90 €
44,40 €
41,52 €
41,06 €
42,26 €
41,42 €
106,01
108,64
111,94
115,54
116,52
116,68
117,54
117,86
120,48
121,32
109,80
117,10
119,72
114,58 €
117,36 €
120,75 €
123,80 €
123,80 €
126,99 €
131,04 €
136,66 €
136,66 €
143,27 €
147,40 €
147,40 €
151,00 €
01.01.2010
01.01.2011
01.01.2012
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.01.2017
01.01.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	21	0	26	0
Paramètres physico-chimiques	21	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	78%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	82,7 %	84,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,69	6,71

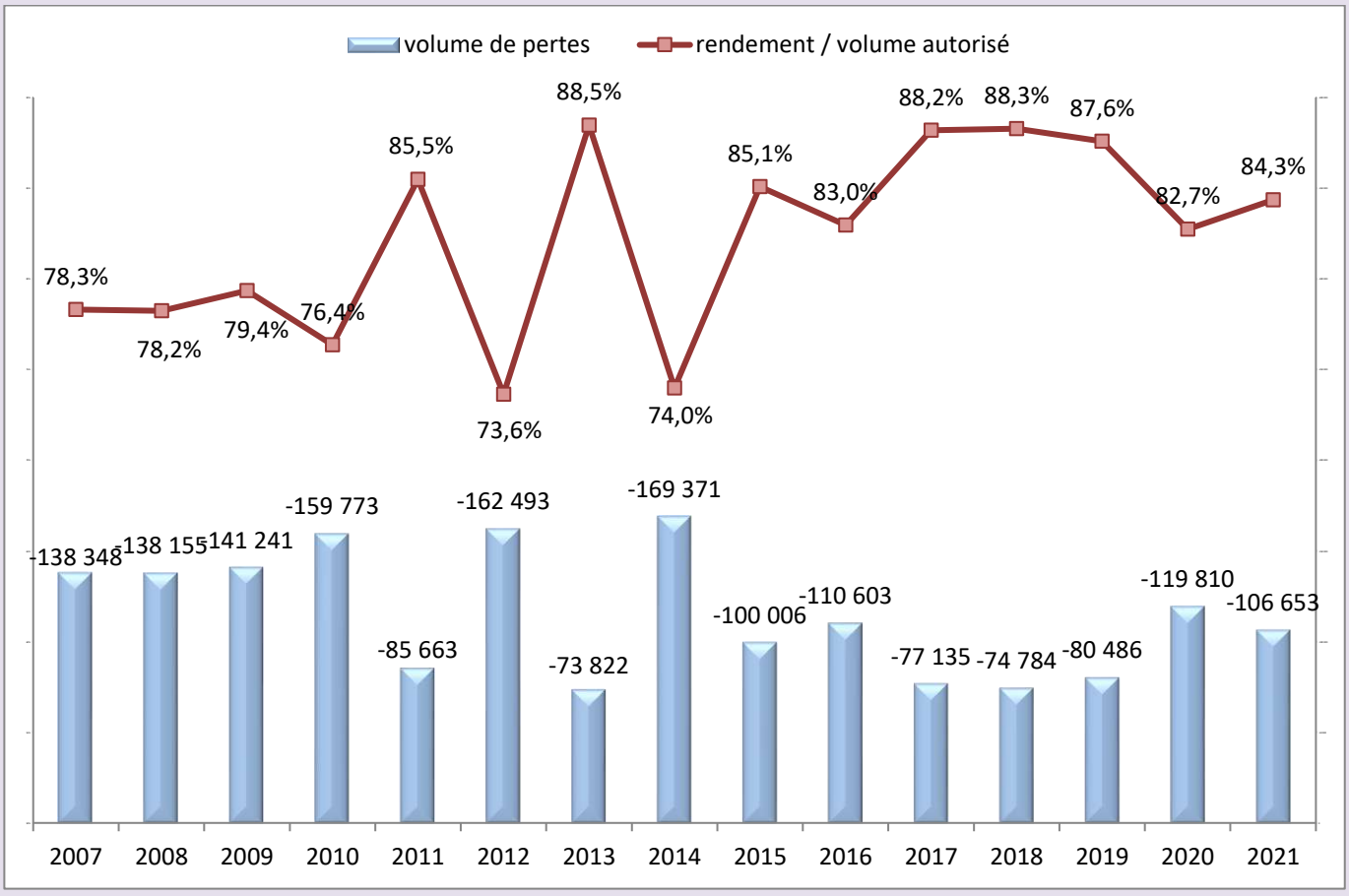

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m^3/j/km (1,6 en 2020).

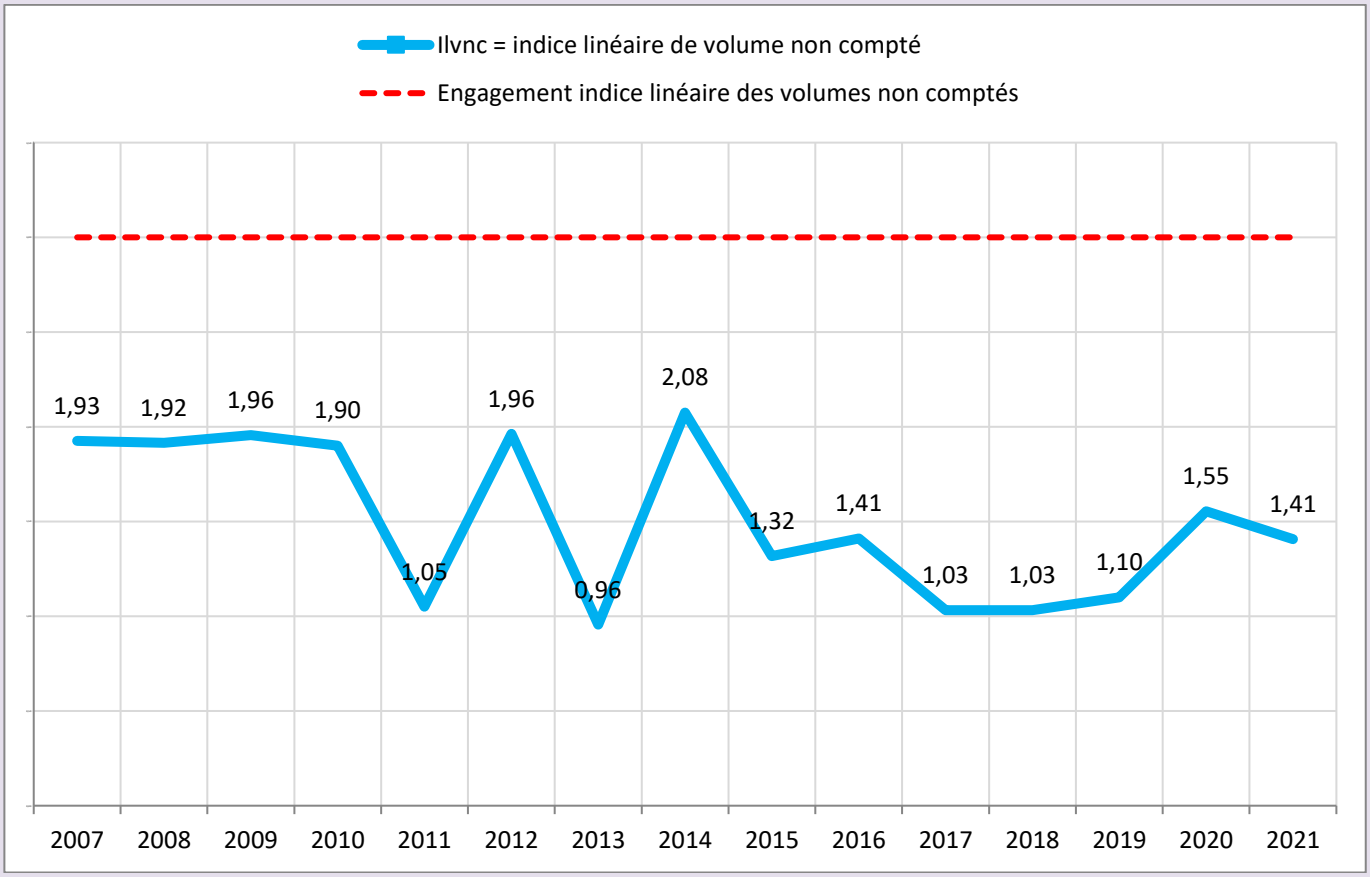

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m^3/j/km (1,4 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	2.244	2.047	1.135	1.480	2.460

Au cours des 5 dernières années, 9,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,8% (0,65 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 71 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet. Projet en cours pour 2023.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 835	8 995
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,7	2,74
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,7%	84,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,6	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,4	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65%	0,8%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0001

SEP BRESSE DOMBES SAONE

RPQS 2020

annexe 5 - Service VEYLE CHALARONNE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Production 6
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 6
      1.6.4. Autres volumes 6
      1.6.5. Volume consommé autorisé 6
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 16
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Perimetre Ex Veyle Chalaronne
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

•	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bey, Cormoranche-sur-Saône, Cruzilles-lès-Mépillat, Dompierre-sur-Chalaronne, Garnerans, Grièges, Illiat, L' Abergement-Clémenciat, Laiz, Mogneneins, Saint-André-d'Huiriat, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2012
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2022

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 15 695 habitants au 31/12/2021 (15 627 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 538 abonnés au 31/12/2021 (7 465 au 31/12/2020).

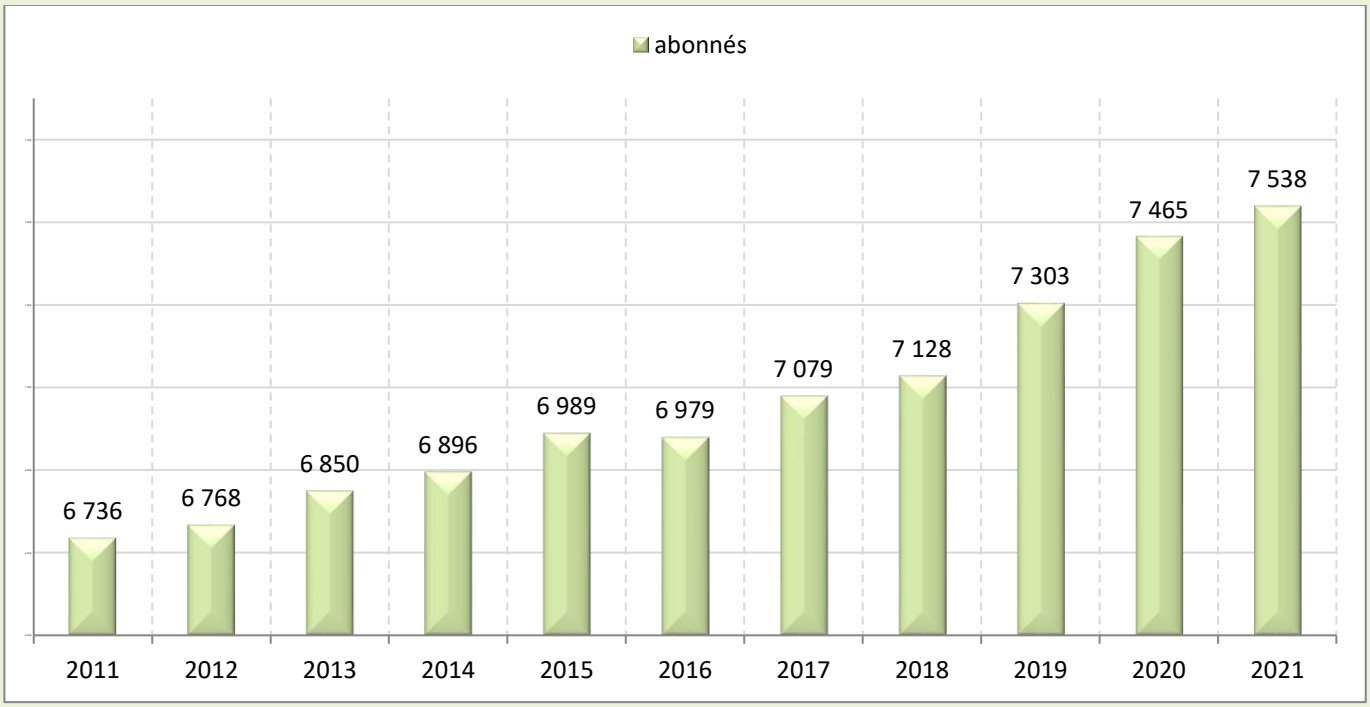

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 23,85 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 1 012 594 m³ pour l'exercice 2021 (1 049 262 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Puits de Saint Didier	1 049 262	1 012 594	**-3,5%**
Total	1 049 262	1 012 594	**-3,5%**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

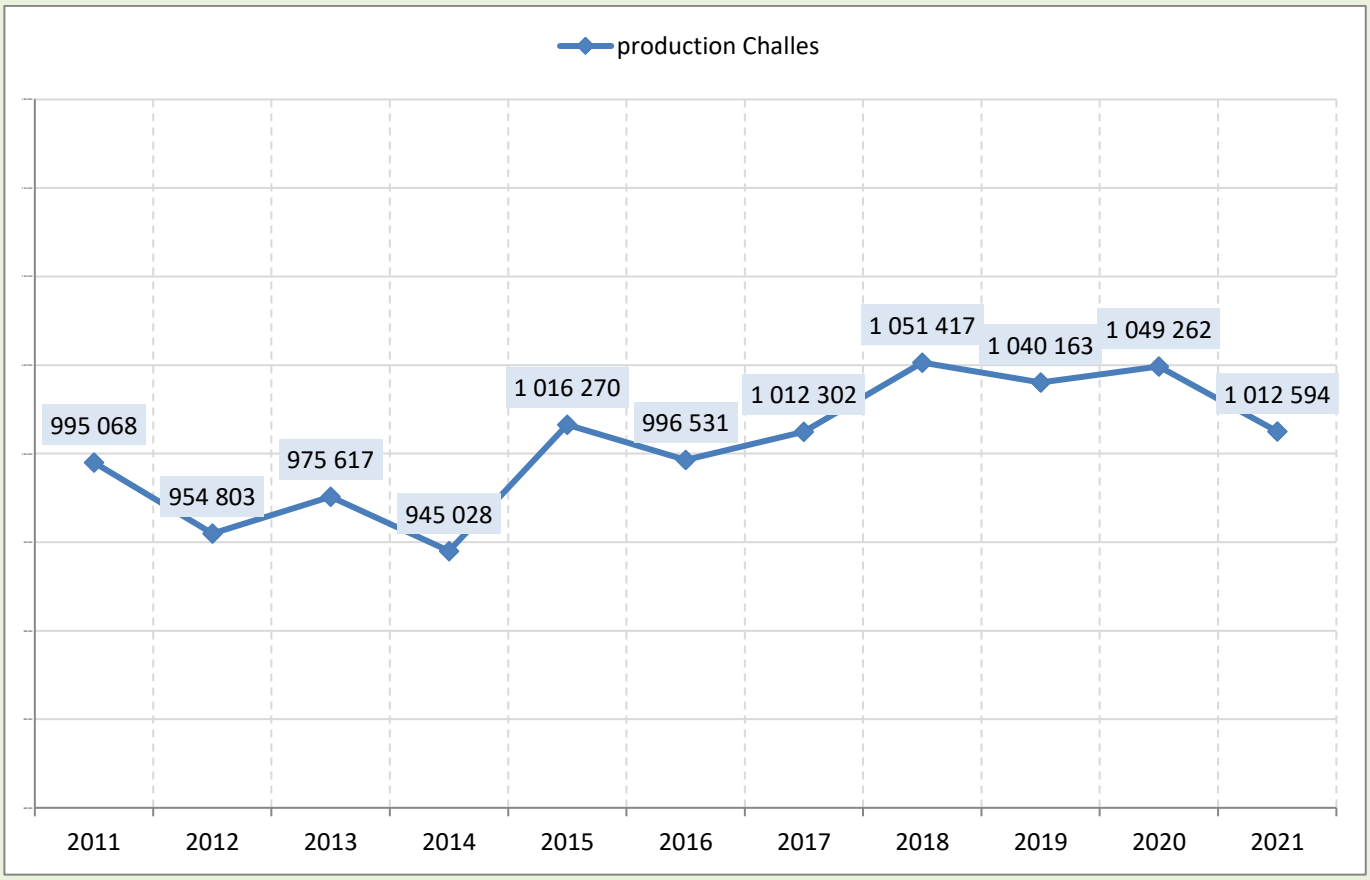

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2021 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	**1 049 262**	**1 012 594**	**-3,5%**	**80**

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**6**	**198**	**3 200%**	**80**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**770 593**	**780 112**	**1,2%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**8 633**	**18**	**-99,8%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**12 369**	**12 292**	**-0,6%**
Volume de service (V9)	**8 368**	**9 018**	**7,8%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**791 330**	**801 422**	**1,3%**

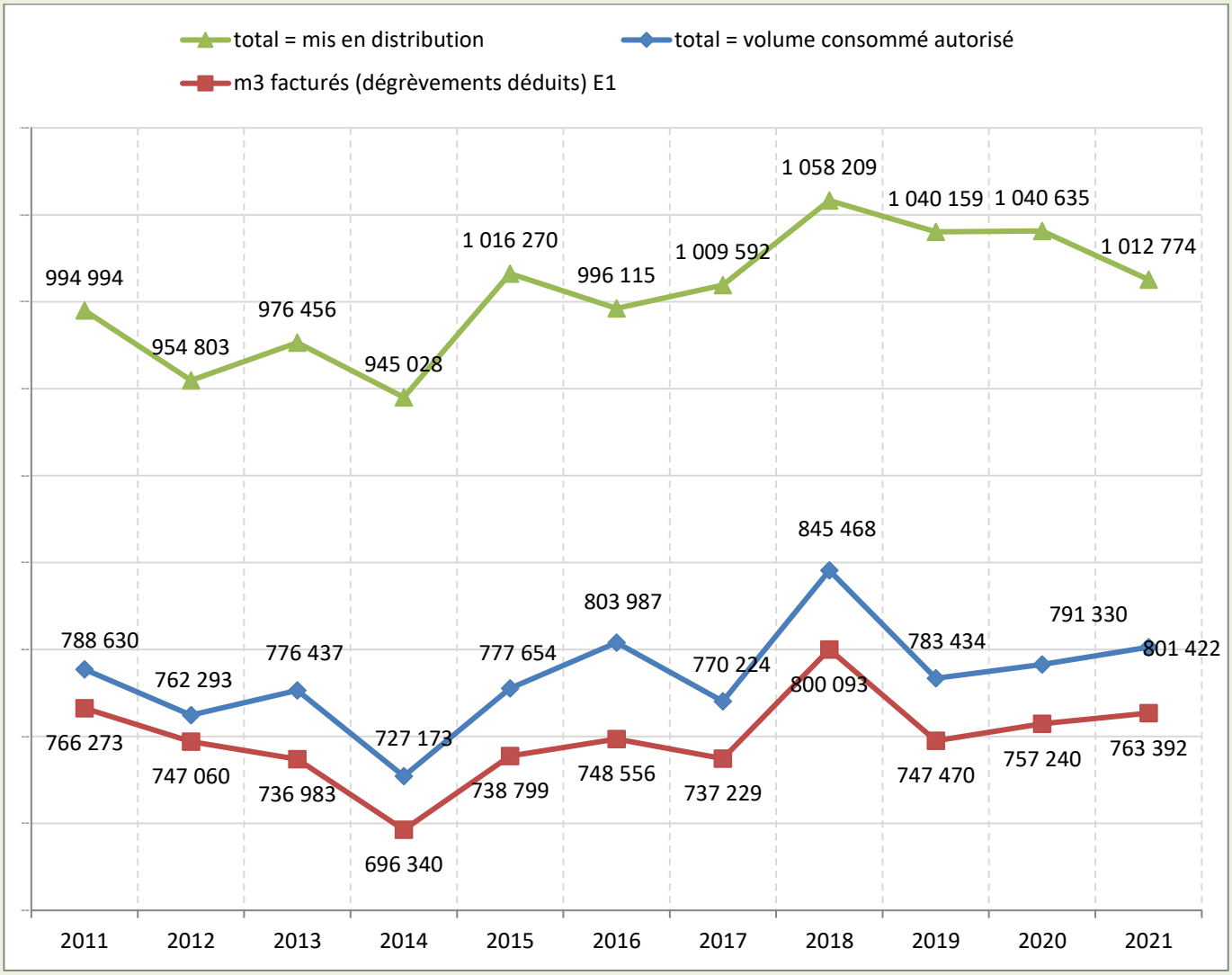
total = mis en distribution
total = volume consommé autorisé
m3 facturés (dégrèvements déduits) E1
994 994
954 803
976 456
945 028
1 016 270
996 115
1 009 592
1 058 209
1 040 159
1 040 635
1 012 774
788 630
762 293
776 437
727 173
777 654
803 987
770 224
845 468
783 434
791 330
801 422
766 273
747 060
736 983
696 340
738 799
748 556
737 229
800 093
747 470
757 240
763 392
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

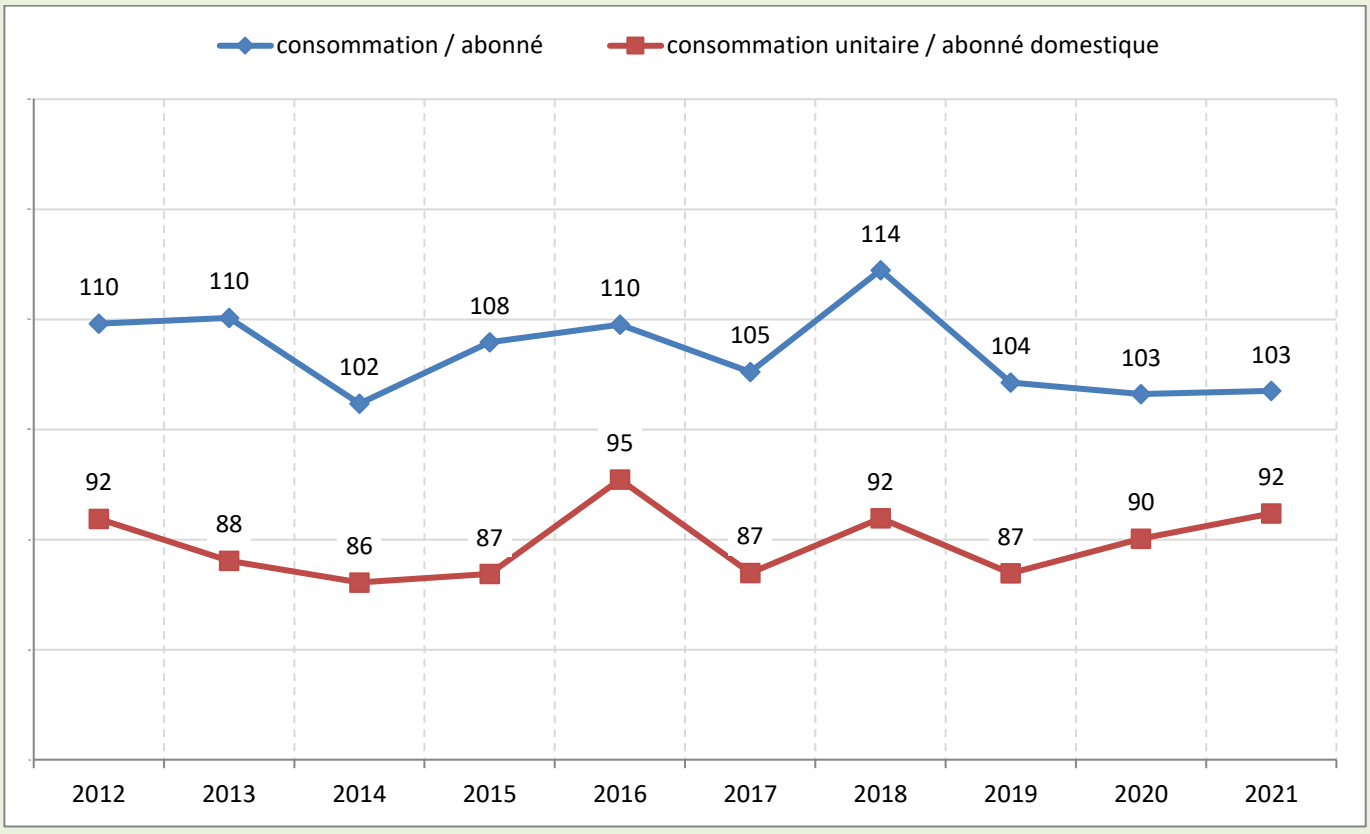
consommation / abonné
consommation unitaire / abonné domestique
110
110
102
108
110
105
114
104
103
103
92
88
86
87
95
87
92
87
90
92
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

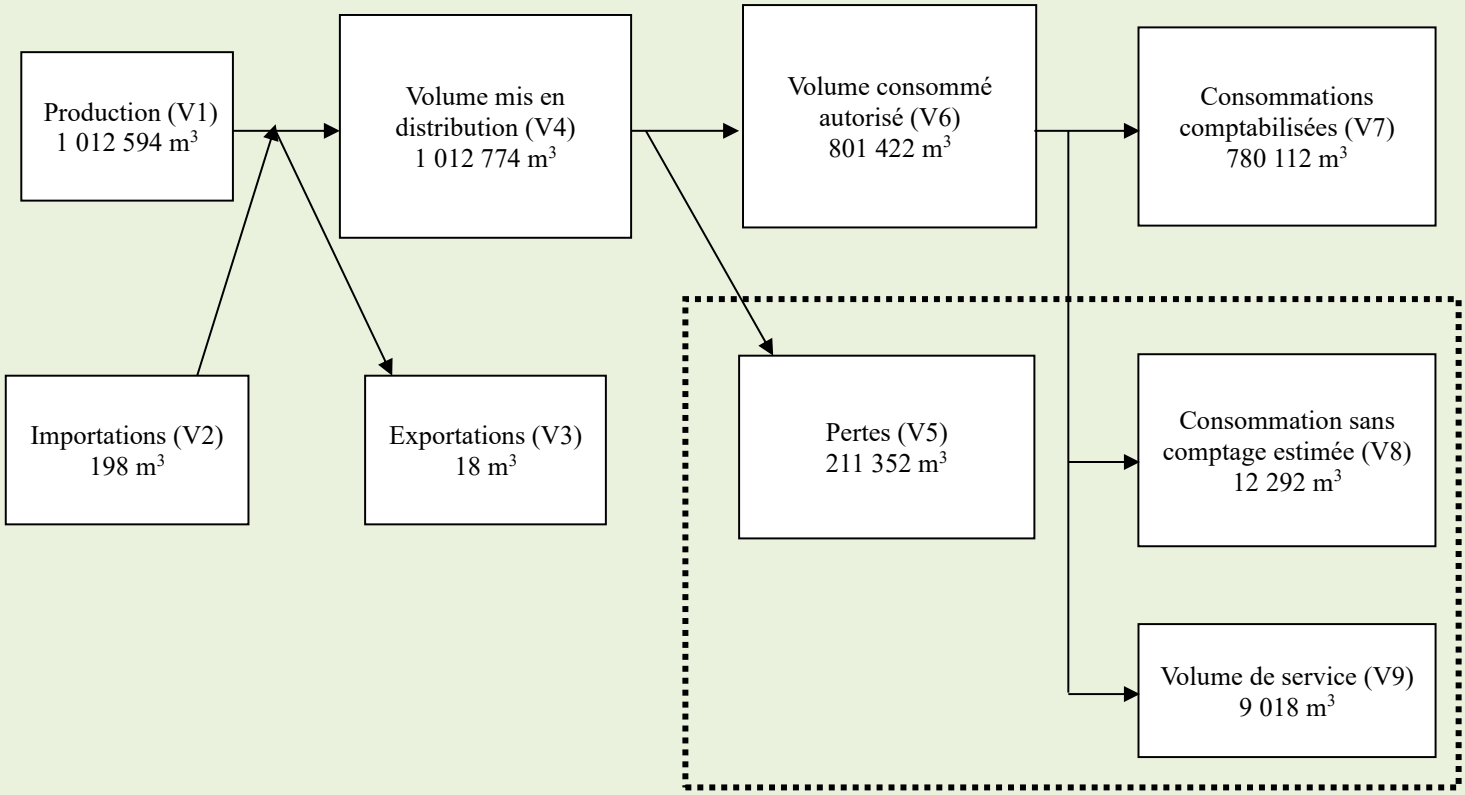

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 316 kilomètres au 31/12/2021 (315,9 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	46 €	42,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,79 €/m³	0,89 €/m³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	33,06 €	33,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,4081 €/m³	0,4148 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,059 €/m³	0,09 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3

2.2.Facture d’eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,00	42,99	-6,5%
Part proportionnelle	94,80	106,80	12,7%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	140,80	149,79	6,4%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	33,06	33,60	1,6%
Part proportionnelle	48,97	49,78	1,6%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	82,03	83,38	1,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l’Eau)	7,08	10,80	52,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l’Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	14,49	15,27	5,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	55,17	59,67	8,2%
Total	**278,00**	**292,84**	**5,3%**
Prix TTC au m^3	**2,32**	**2,44**	**5,2%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

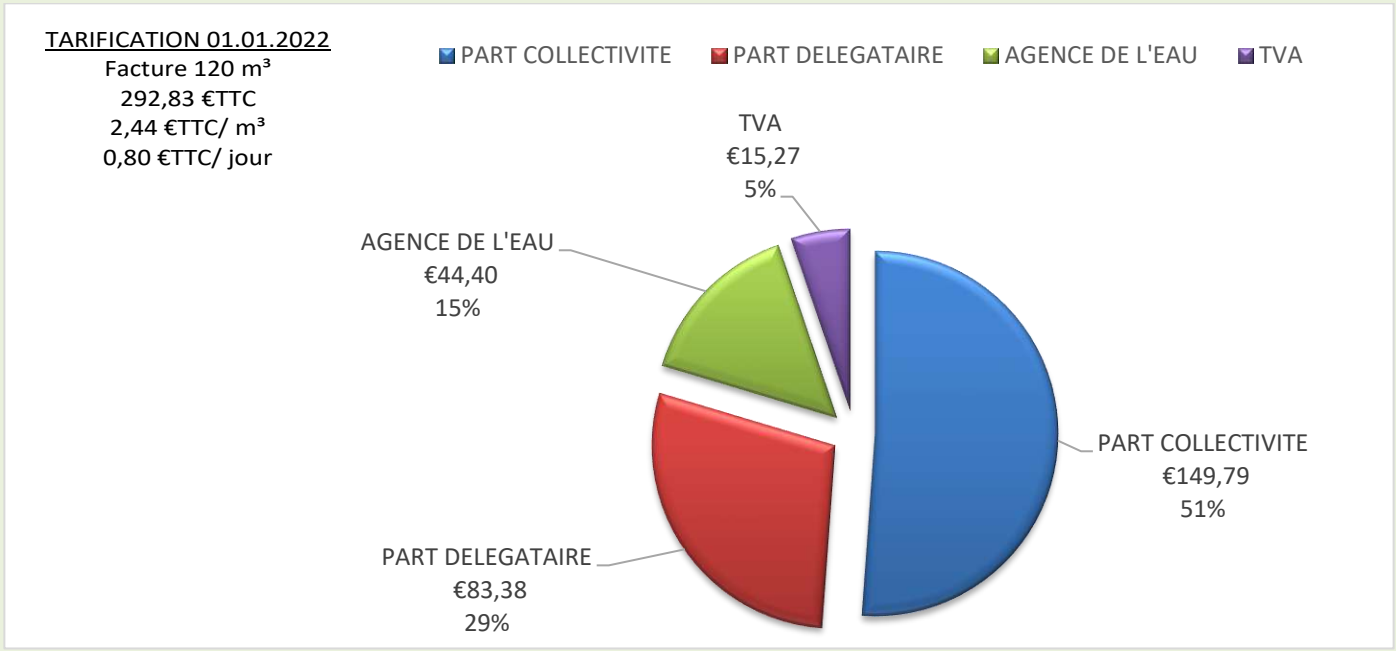
TARIFICATION 01.01.2022
Facture 120 m³
292,83 €TTC
2,44 €TTC/ m³
0,80 €TTC/ jour
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
TVA
€15,27
5%
AGENCE DE L'EAU
€44,40
15%
PART COLLECTIVITE
€149,79
51%
PART DELEGATAIRE
€83,38
29%

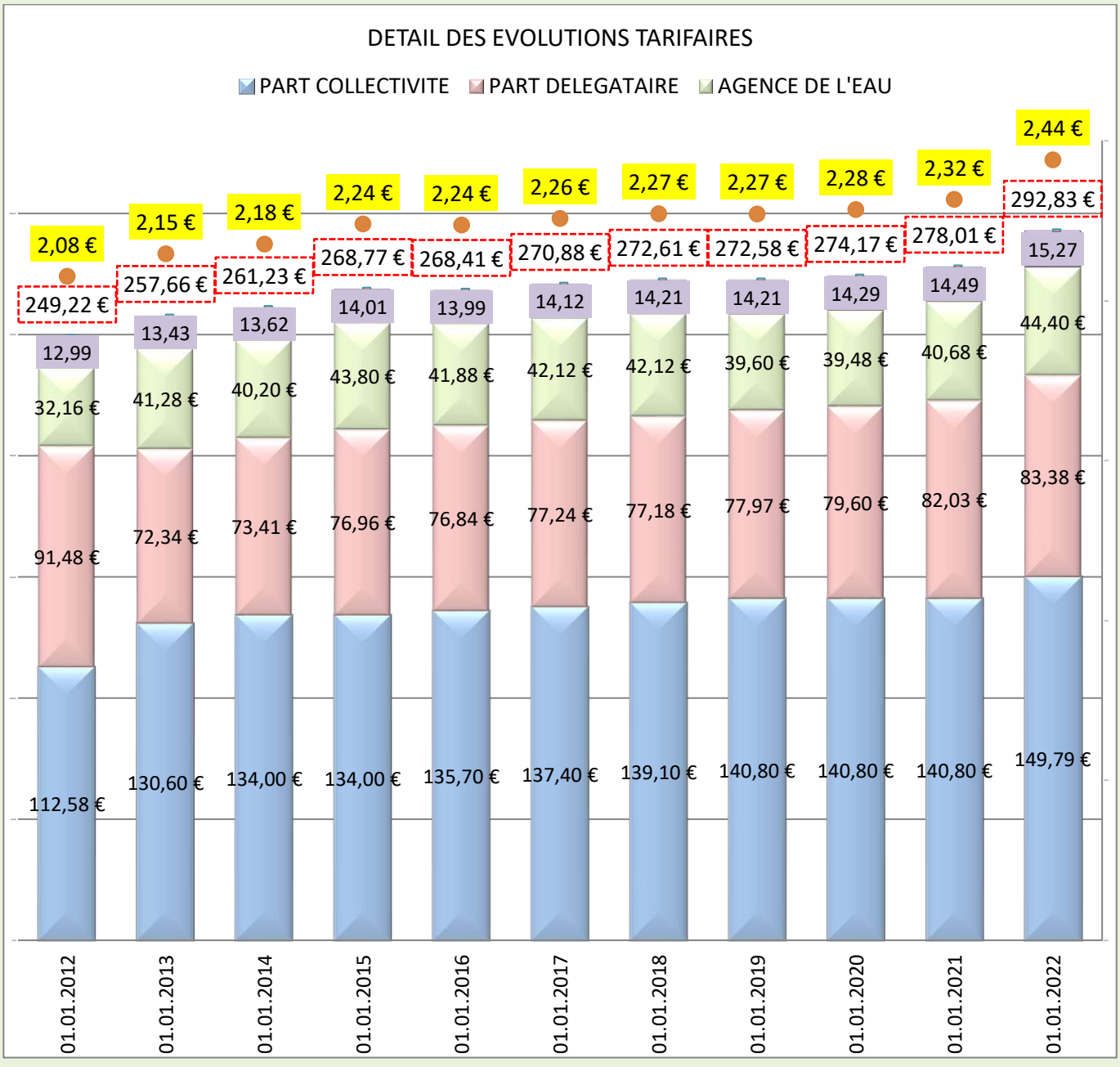
DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
2,08 €
2,15 €
2,18 €
2,24 €
2,24 €
2,26 €
2,27 €
2,27 €
2,28 €
2,32 €
2,44 €
249,22 €
257,66 €
261,23 €
268,77 €
268,41 €
270,88 €
272,61 €
272,58 €
274,17 €
278,01 €
292,83 €
12,99
13,43
13,62
14,01
13,99
14,12
14,21
14,21
14,29
14,49
15,27
32,16 €
41,28 €
40,20 €
43,80 €
41,88 €
42,12 €
42,12 €
39,60 €
39,48 €
40,68 €
44,40 €
91,48 €
72,34 €
73,41 €
76,96 €
76,84 €
77,24 €
77,18 €
77,97 €
79,60 €
82,03 €
83,38 €
112,58 €
130,60 €
134,00 €
134,00 €
135,70 €
137,40 €
139,10 €
140,80 €
140,80 €
140,80 €
149,79 €
01.01.2012
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.01.2017
01.01.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	29	0	32	0
Paramètres physico-chimiques	29	0	39	9

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	76,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	76,2 %	79,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,94	6,95

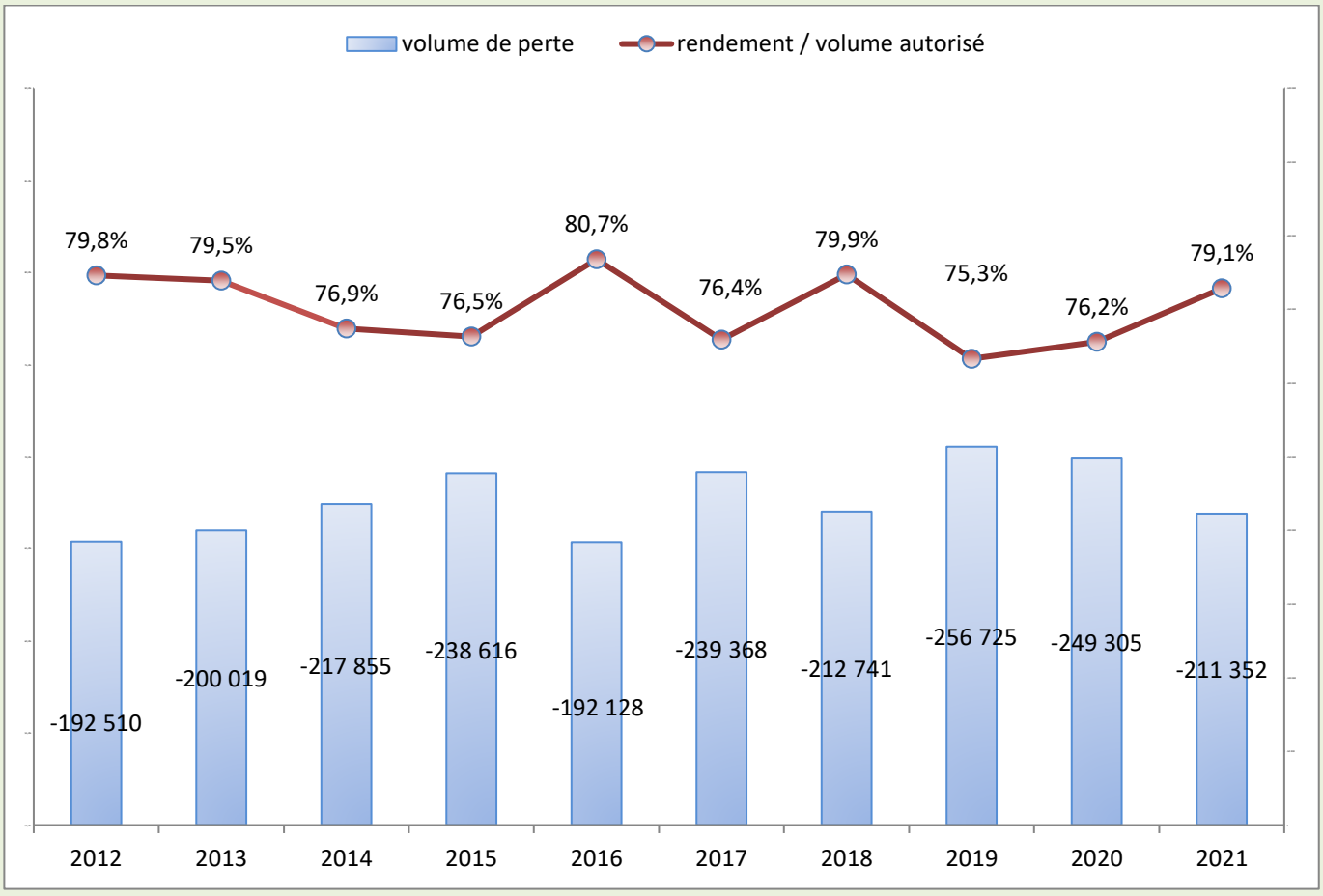

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2 m^3/j/km (2,3 en 2020).

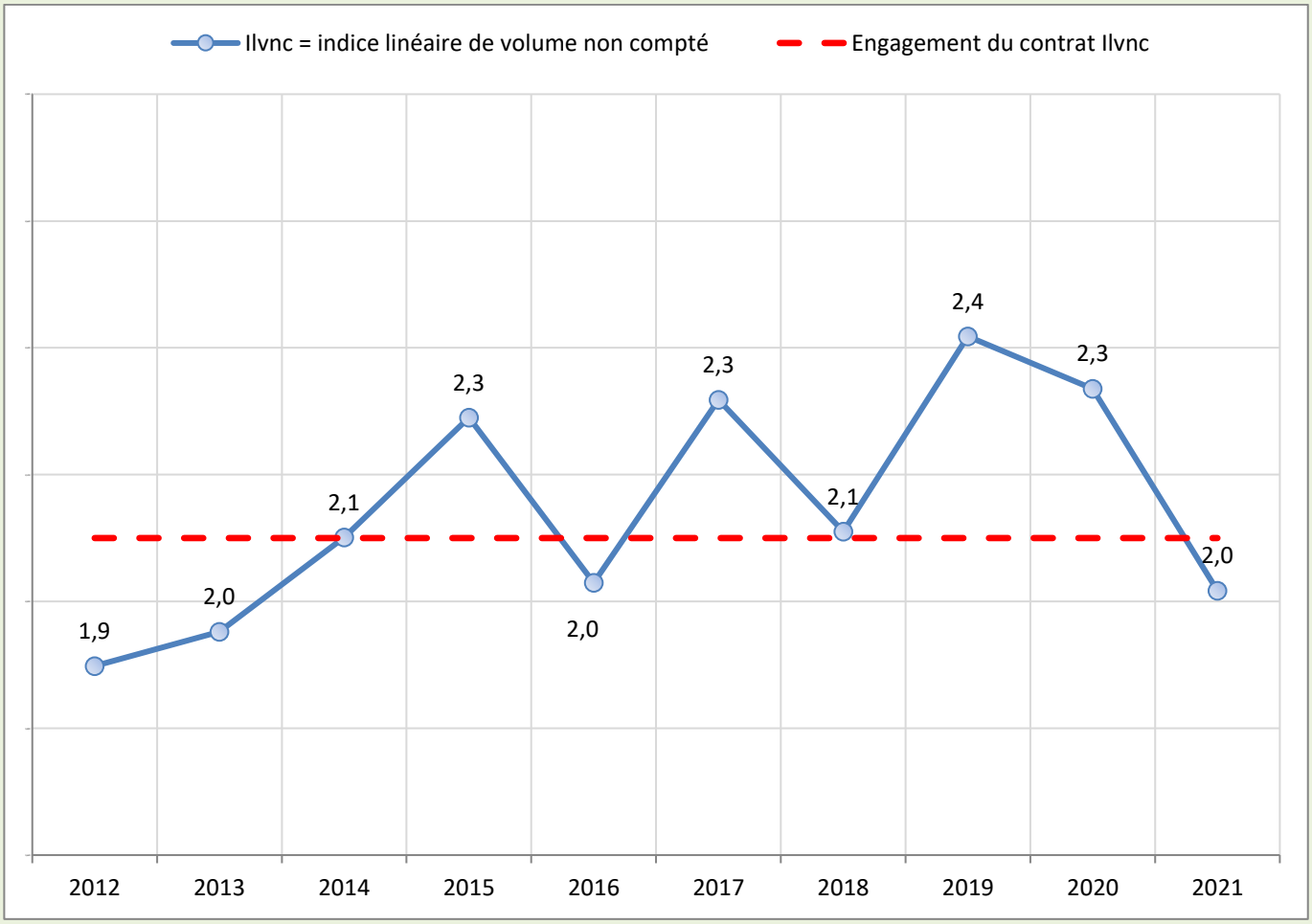

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m^3/j/km (2,2 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	5.553	3.970	3.075	5.241	3.790

Au cours des 5 dernières années, 21,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,37% (1,2 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 306,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0004 €/m^3 en 2020).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet. Projet en cours pour 2023.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 627	15 695
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,32	2,44
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	76,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,2%	79,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,3	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,2	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,2%	1,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0004	0,0004

Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

2021

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

1. Présentation du service
2. Indicateurs de performance
3. Tarification
4. Investissements et état de la dette

2021

1. Présentation du service [Périmètre, Population]

Bresse Dombes Saône

92 477 habitants
67 communes
5 EPCI

Dombes Saône

AMBERIEUX-EN-DOMBES
ARS-SUR-FORMANS
CHALEINS
CIVRIEUX
LAPEYROUSE
MASSIEUX
MIONNAY
MISERIEUX
MONTHIEUX
PARCIEUX
RANCE
REYRIEUX
SAINT-ANDRE-DE-CORCY
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS
SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX
SAINT-MARCEL
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
SAINTE-EUPHEMIE
SAINTE-OLIVE
SAVIGNEUX
TOUSSIEUX
TRAMOYES
TREVOUX
VILLARS LES DOMBES
VILLENEUVE

42 980 habitants
25 communes

Montmerle et Environs

BANEINS
CHANEINS
FRANCHELEINS
GENOUILLEUX
GUEREINS
LURCY
MESSIMY SUR SAONE
MONTCEAUX
MONTMERLE SUR SAONE
PEYZIEUX SUR SAONE
VALEINS

22 749 habitants
11 communes

Renom Chalaronne

BOULIGNEUX
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
LE PLANTAY
MARLIEUX
RELEVANT
ROMANS
SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX
SAINT-GEORGES-SUR-RENON
SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
SANDRANS

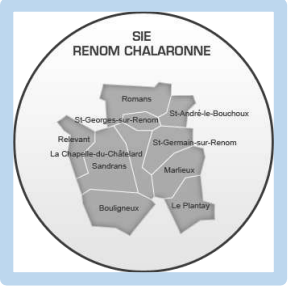

4 934 habitants
10 communes

Renom Veyle

BIZIAT
CHANOZ-CHATENAY
CHAVEYRIAT
NEUVILLE-LES-DAMES
SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE
SULIGNAT
VONNAS

8 995 habitants
7 communes

Veyle Chalaronne

BEY
CORMORANCHE-SUR-SAONE
CRUZILLES-LES-MEPILLAT
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
GARNERANS
GRIEGES
ILLIAT
L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT
LAIZ
MOGNENEINS
SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONN
THOISSEY

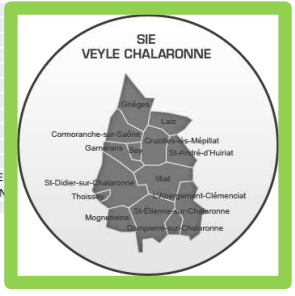

15 695 habitants
14 communes

1. Présentation du service

[8 captages]

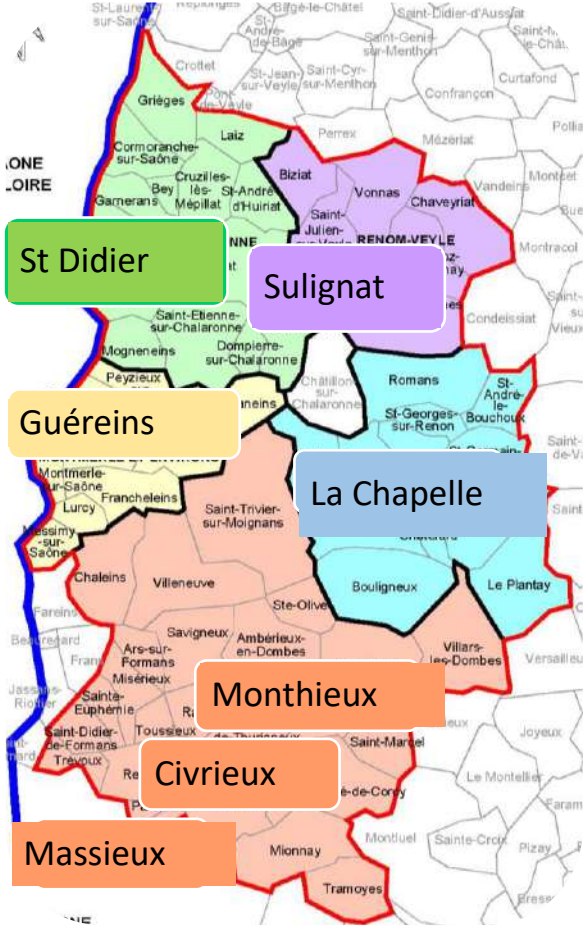

DS	1	Civrieux	sources 3 Fontaines	528 467	8%
	2	Monthieux	puits des Bonnes	612 233	9%
	3	Massieux	puits Port Masson	2 602 981	37%
ME	8	Guéreins	puits de Guéreins	762 934	12%
RC	4	La Chapelle	puits et forages	369 281	6%
RV	5	Sulignat	forages Marmaran	230 169	4%
	6	Sulignat	forages Longes	496 097	8%
VC	7	St-Didier	puits de Challes	1 012 594	16%
	Volume pompé – total BDS			6 614 756 m3	

1. Présentation du service

[21 réservoirs]

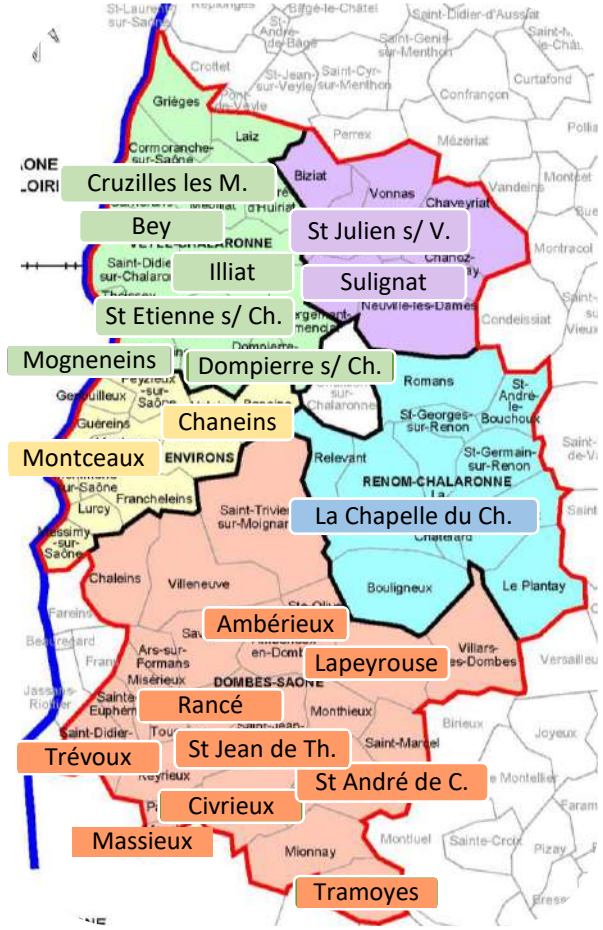

DS	1	Civrieux	1 000	m³
	2	Ambérieux	500	m³
	3	Saint -André de Corcy	500	m³
	4	Tramoyes	250	m³
	5	Lapeyrouse	1 500	m³
	6	Massieux	1 500 + 500	m³
	7	Trévoux	2 000	m³
	8	Saint -Jean de Thurigneux	1 500	m³
	9	Rancé	2 000	m³
ME	19	Montceaux (ancien)	600	m³
	20	Montceaux (nouveau)	1 000	m³
	21	Chaneins	400	m³
RC	10	La Chapelle du Chatelard	750	m³
RV	11	Saint-Julien sur Veyle	1 000	m³
	12	Sulignat	700	m³
VC	13	Bey	750	m³
	14	Cruzilles les Mépillats	750	m³
	15	Dompierre sur Chalaronne	600	m³
	16	Mogneneins	400	m³
	17	Saint-Etienne sur Chalaronne	1 320	m³
	18	Illiat	300	m³
		Total BDS	19 820	m3

1. Présentation du service [2 stations de traitement]

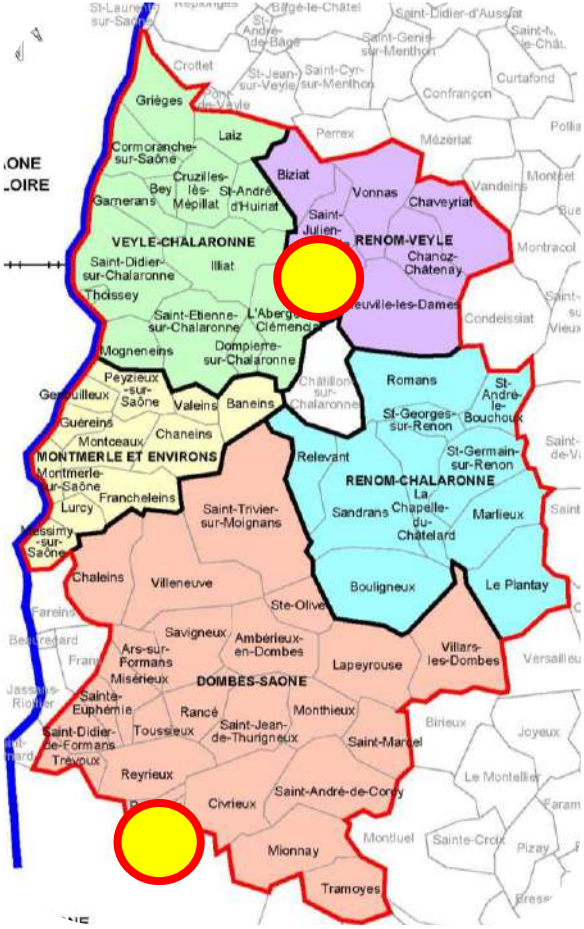

SULIGNAT : Station des Alézets

Traitement biologique et catalytique
sur filtres ouverts : fer, manganèse
240 m3/h - 2021 : 680 000 m³ traités

MASSIEUX : Station de Port Masson

Traitement biologique
sur filtres ouverts : fer, manganèse
400 m3/h - 2021 : 2 420 000 m³ traités

1. Présentation du service

[Abonnés]

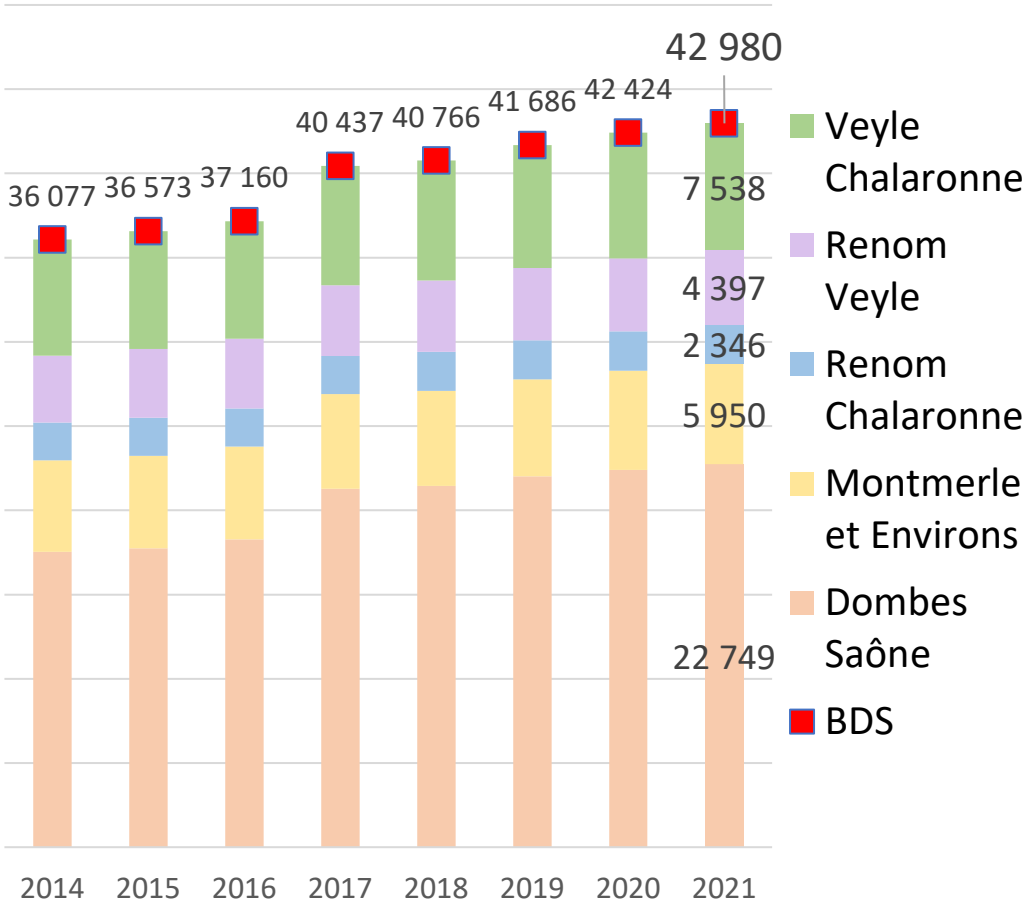

42 980
abonnés

92 477
habitants
(population municipale 2022)

1. Présentation du service [Distribution]

	Dombes Saône	Montmerle et Environs	Renom Chalaronne	Renom Veyle	Veyle Chalaronne	Bresse Dombes Saône
Réseaux						
km réseaux	708,5	190,4	259,7	234,6	316,0	1 709,2
abonnés/km	32	31	9	19	24	25
m/abonné	31	32	111	53	42	40

1. Présentation du service [Volumes]

Volumes 2021 (m3)	Dombes Saône	Montmerle et Environs	Renom Chalaronne	Renom Veyle	Veyle Chalaronne	Bresse Dombes Saône
Capté	3 743 681	762 934	369 281	726 266	1 012 594	6 614 756
Produit (eau traitée)	3 556 356	762 934	369 281	681 378	1 012 594	6 382 543
Importé	970	0	0	0	198	1 168
Exporté	12 911	0	4 896	0	18	17 825
Distribué =produit + importé - exporté	3 544 415	762 934	364 385	681 378	1 012 774	6 365 886
	(9 700 m3/j)	(2 100 m3/j)	(1 000 m3/j)	(1 900 m3/j)	(2 800 m3/j)	(17 400 m3/j)

1. Présentation du service [Consommations]

Volumes 2021 (m3)	Dombes Saône	Montmerle et Environs	Renom Chalaronne	Renom Veyle	Veyle Chalaronne	Bresse Dombes Saône
Consommés autorisés	2 504 728	612 948	329 969	574 725	801 422	4 823 792
m3 / an / abonné	108	100	137	128	103	
m3 / an / abonné hors gros consommateurs	91	91	100	108	92	

2. Indicateurs de performance [Rendement]

Rendement global Bresse Dombes Saône : 75,8 % (2020 : 74, 9%)

Moyenne nationale
2020 : 80,1 %

repère pour les réseaux
> 80 % : bon
> 70% : acceptable
> 60% : médiocre

Dombes Saône : 70,8 %

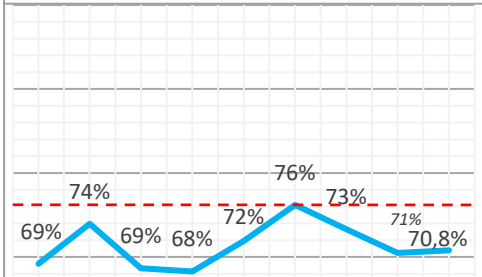

Nota : rendement 2020 DS corrigé en 2022

Montmerle Environs : 80,3 %

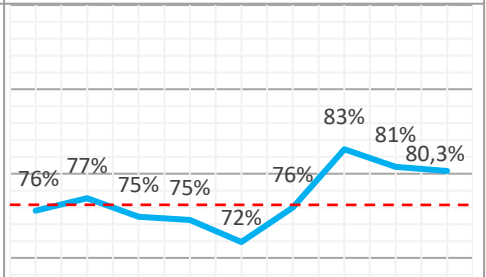

Renom Chalaronne : 90,7 %

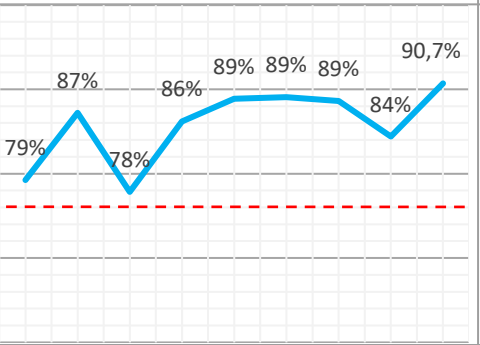

Renom Veyle : 84,3 %

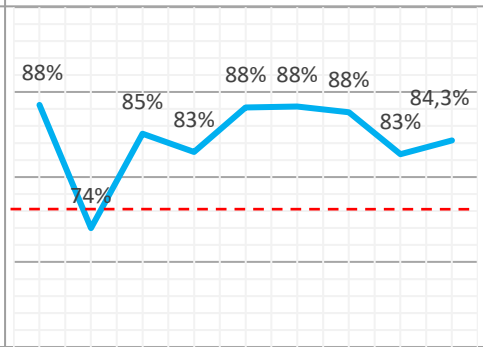

Veyle Chalaronne : 79,1 %

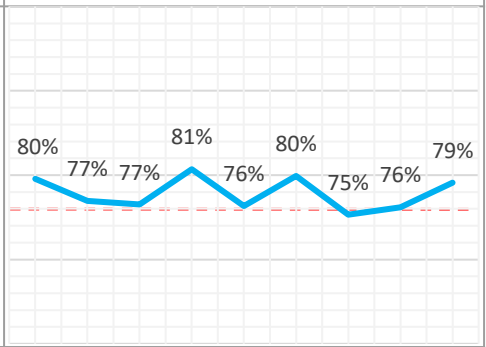

2. Indicateurs de performance [Indice Linéaire de Pertes]

ILP global Bresse Dombes Saône : 2,5 m3/km/jour (2020 : 2,7)

repère pour les réseaux	
Ruraux < 25 ab/km	*Semi-ruraux 25-50*
< 1,5 : bon	*< 3 : bon*
< 2,5 : acceptable	*< 5 : acceptable*
< 4 : médiocre	*< 8 : médiocre*

Dombes Saône : 4,0

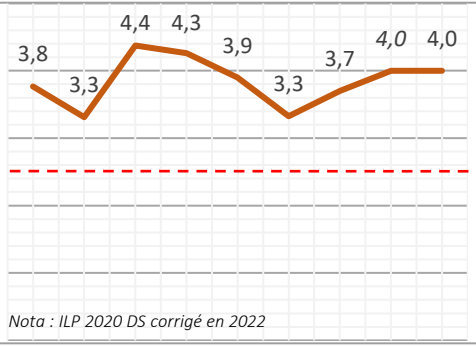

Nota : ILP 2020 DS corrigé en 2022

Montmerle Environs : 2,2

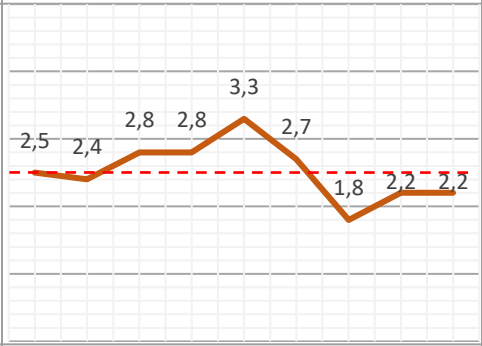

Renom Chalaronne : 0,4

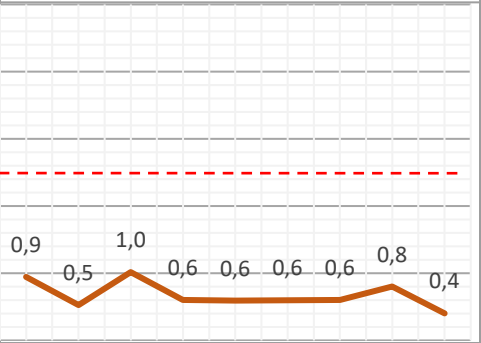

Renom Veyle : 1,2

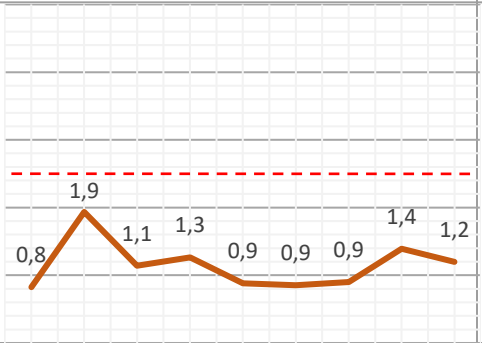

Veyle Chalaronne : 1,8

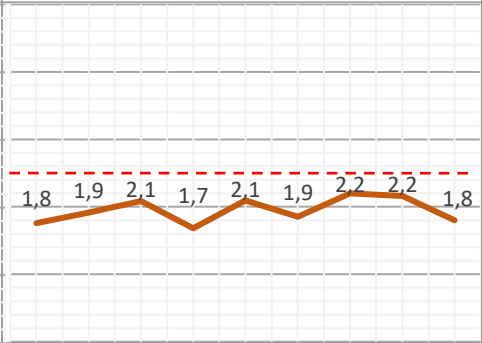

2. Indicateurs de performance [Qualité de l'Eau]

Contrôle Règlementaire (ARS) 2021 : taux de conformité (production, distribution)

Bresse Dombes Saône	Dombes Saône	Montmerle et Environs
conformité aux limites : bactériologique : 100 % physico-chimique : 79 % Nombre d'analyses en production : . 48 analyse microbio . 115 analyses physico chimiques (x 2 par rapport à 2020 : suivi renforcé) Nombre d'analyses en distribution : . 183 analyse microbio . 188 analyses physico chimiques	conformité aux limites : bactériologique : 100 % physico-chimique : 77 % dépassements de limite physico chimique : ESA-métolachlore sur ressources de Civrieux, Monthieux, Massieux 2 dépassements de référence	conformité aux limites : bactériologique : 100 % physico-chimique : 93 % ESA-métolachlore / Guéreins 1 dépassement de référence
Renom Chalaronne	**Renom Veyle**	**Veyle Chalaronne**
conformité aux limites : bactériologique : 100 % physico-chimique : 58 % ESA-métolachlore / La Chapelle 0 dépassement de référence	conformité aux limites : bactériologique : 100% physico-chimique : 100% 5 dépassements de référence	conformité aux limites : bactériologique : 100 % physico-chimique : 77 % ESA-métolachlore / St Didier 0 dépassement de référence

2. Indicateurs de performance [Renouvellement des réseaux]

	Dombes Saône	Montmerle et Environs	Renom Chalaronne	Renom Veyle	Veyle Chalaronne	Bresse Dombes Saône
Linéaire de réseau (km)	708,5	190,4	259,7	234,6	316,0	1 709,2
Renouvellement 2021 (km)	9,2	3,5	2,5	2,5	3,8	21,4
Renouvellement 2017-2021 (km)	48,7	14,9	10,9	9,4	21,6	105,5
Taux annuel de renouvellement	1,37 %	1,57 %	0,84 %	0,80 %	1,37 %	1,23 %

Moyenne nationale 2020 – taux de renouvellement des réseaux : 0,67 %
soit 150 ans en moyenne pour renouveler le patrimoine réseaux

2. Indicateurs de performance [Taux d'impayé]

	Dombes Saône	Montmerle et Environs	Renom Chalaronne	Renom Veyle	Veyle Chalaronne	Bresse Dombes Saône
Recette totale vente d'eau : . Collectivité . Délégataire . Redevances . TVA	4 940 000 €	1 410 000 €	730 000 €	1 370 000 €	1 820 000 €	10 270 000 €
Taux d'impayés (factures n-1 au 31.12)	1,68 %	1,05 %	0,59 %	2,54 %	1,27 %	

Moyenne nationale 2020 – impayés : 2,0 %

3. Tarification [Facture type 120 m3 – 2021 et 2022]

Moyenne nationale 2020 – tarif eau potable : 2,11 €TTC/m³ (21 €/mois)

	Tarif au 01.01	PART COLLECTIVITE			PART DELEGATAIRE			PRIX TTC (y c. Agence Eau, TVA)	
		€/an	€/m³	€HT /120 m³	€/an	€/m³	€HT /120 m³	€TTC /120 m³	€TTC /m³
Dombes Saône	2021	0,00	0-15 0,233 15-75 1,30 >75 1,40	123,99	33,17	0,4	81,17	260,79	2,17
	2022	4,55	0-15 0,42 15-75 1,31 >75 1,39	**135,05**	33,71	0,407	**82,55**	270,08	**2,25 €**
Montmerle et Environs	2021	35,00	0,65	113,00	37,36	0,604	109,84	278,65	2,32
	2022	33,33	0,74	**122,13**	37,88	0,613	**111,44**	289,41	**2,41 €**
Renom Chalaronne	2021	31,00	0,73	118,6	31,24	0,634	107,32	280,14	2,33
	2022	30,81	0,80	**126,82**	31,82	0,646	**109,34**	290,93	**2,42 €**
Renom Veyle	2021	37,00	0,92	147,40	32,03	0,709	117,11	323,65	2,70
	2022	37,00	0,95	**151,00**	32,72	0,725	**119,72**	329,31	**2,74 €**
Veyle Chalaronne	2021	46,00	0,79	140,8	33,06	0,4031	82,03	278,01	2,32
	2022	42,99	0,89	**149,79**	33,6	0,4148	**83,38**	292,84	**2,44 €**

3. Tarification [Facture type 120 m3 au 01.01.2022]

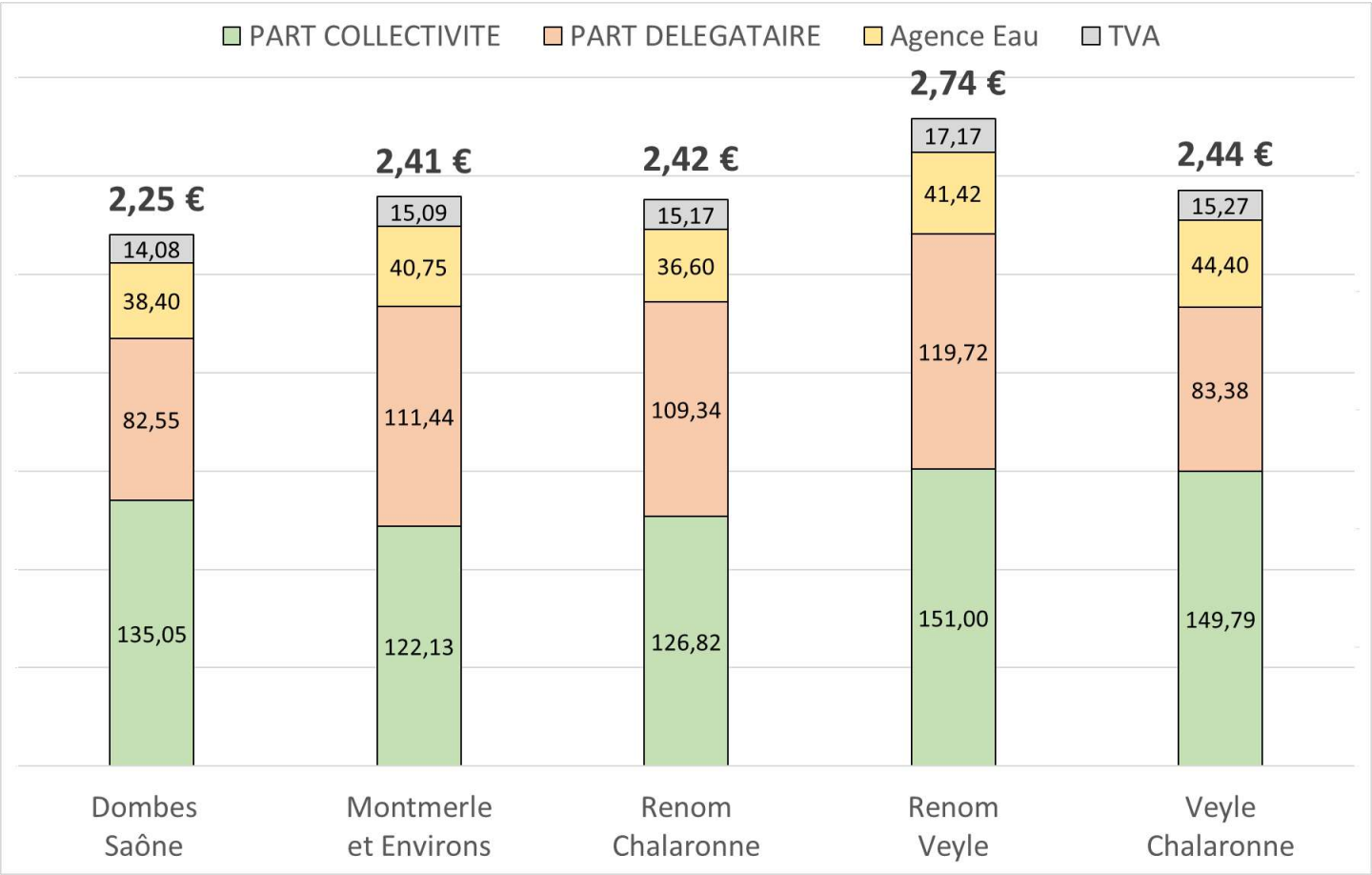

4. Investissements et état de la dette [2021]

	Bresse Dombes Saône
Travaux réalisés en 2021 (CA2021)	6 147 384 €
Etat de la dette	3 504 716 €
Epargne de gestion brute	2 340 000 €
Durée d'extinction de la dette (capital restant dû / épargne brute)	1,5 année

Synthèse

Service	DS	ME	RC	RV	VC
Abonnés	+ 1,6 %	+ 1,0%	+ 0,5%	+ 1,3%	+ 1,0%
Production	- 1,3 %	- 3,4 %	- 26,4 % (Villars)	- 1,9 %	- 3,5 %
Conso	- 3,6 %	- 4,0 %	+ 3,0 %	0,1 %	+ 3,5 %
Prix	+ 3,6 %	+ 3,9 %	+ 3,9 %	+ 1,5 %	+ 5,2 % (dont Ag.Eau)
Qualité bactério	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
physico	79 %	77 %	93 %	100 %	77 %
Rendement	70,8 %	80,3 %	90,9 %	84,3 %	80,9 %
Renouvllt	1,4 %	1,6 %	0,8 %	0,8 %	1,4 %